

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

CONDUITE ET PILOTAGE
DES POLITIQUES DE
L'INTÉRIEUR



PROGRAMME 216

CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE CONCERNÉ : CHRISTOPHE CASTANER, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Présentation stratégique du projet annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	8
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	16
Justification au premier euro	19
Opérateurs	55

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Christophe MIRMAND

Secrétaire général du ministère de l'intérieur

Responsable du programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services de l'ensemble du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et, ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2020 est structurée autour de quatre axes :

- poursuivre les efforts engagés en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires ;
- assurer la mise en œuvre des programmes d'action de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support notamment dans le cadre rénové des fonctions achats et numérique avec la création du SAILMI et de la DNUM
- assurer la gouvernance des SGAMI rattachés dès 2020 au périmètre du secrétariat général

L'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection fonctionnelle des fonctionnaires

Le premier objectif du programme, intitulé « Optimiser la fonction juridique du ministère », vise à améliorer la gestion des contentieux et des crédits affectés à leur financement. Le nombre très élevé et les enjeux financiers des contentieux du ministère de l'intérieur ont conduit la DLPAJ à mettre en œuvre un plan d'actions très ambitieux pour assurer une meilleure expertise juridique sur l'ensemble du territoire et maîtriser cette dépense.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan Préfectures Nouvelle Génération, 7 pôles d'appui juridique ont été créés, en matière de police administrative (3 pôles), de contentieux statutaire (2 pôles) et de concours de la force publique et responsabilité de l'Etat (2 pôles). Pilotés par la DLPAJ, ils délivrent des prestations à l'ensemble des préfectures et des SGAMI et contribuent très efficacement à une meilleure prévention du contentieux et à l'amélioration de la défense de l'Etat. De même, la DLPAJ conduit actuellement un projet de création de plateforme pour le traitement des dossiers d'accidents matériels et corporels de la circulation qui doit permettre, par la professionnalisation des agents affectés à cette fonction et une gestion harmonisée de cette activité sur l'ensemble du territoire, de maîtriser la dépense afférente.

En termes de gestion et de prévision budgétaire, la DLPAJ assure dans le cadre du dialogue de gestion et via l'outil SIAJ un recensement exhaustif des contentieux et du risque financier afférent. Elle veille à identifier le plus en amont possible les contentieux à fort enjeu financier ainsi que ceux qui ne relèvent pas des crédits du BOP contentieux, soit parce qu'ils doivent être imputés sur le programme, géré par une autre direction et qui aurait dû initialement supporter la dépense, soit parce qu'ils ne relèvent pas du ministère de l'intérieur, conformément aux recommandations de l'inspection générale de l'administration (IGA) dans son rapport rendu en janvier 2018 sur l'imputation budgétaire des contentieux du ministère de l'intérieur.

La mise en œuvre des actions de prévention de la radicalisation et de la délinquance

Le cadre de la gestion budgétaire du FIPD a été modifié en 2019 dans le sens d'une plus grande déconcentration au niveau régional. En 2020, le rôle du préfet de région sera consolidé dans la fonction d'arbitrage de la programmation et de l'exécution des crédits déconcentrés.

Dans le cadre du plan national de prévention de la radicalisation de février 2018, la politique nationale de prévention de la radicalisation continuera d'être mise en œuvre à travers ses 5 axes : prémunir les esprits contre la radicalisation, compléter le maillage détection/prévention, comprendre et anticiper l'évolution de la radicalisation, professionnaliser les acteurs locaux, évaluer les pratiques et adapter le désengagement. L'action conduite au plan local par les préfetures au sein des cellules de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles continuera d'être le ressort essentiel de la mise en application du plan.

Par ailleurs, la stratégie nationale de prévention de la délinquance qui prendra la suite du programme stratégique sera remise à jour au cours de l'automne 2019 et sera de nouveau centrée en 2020 sur la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs (12-25 ans), et parmi eux plus particulièrement ceux ayant déjà été en contact avec la justice ou sous main de justice. Outre les actions de soutien aux femmes victimes de violences et d'encouragement aux alternatives aux poursuites et à l'incarcération, l'objectif est de développer les actions de médiation pour la tranquillité publique (régulation des conflits dans les espaces, prévention des incivilités et amélioration du dialogue entre les générations). Enfin, les actions de soutien aux investissements, soit dans les dispositifs de vidéo protection de voie publique, soit dans le cadre de la prévention des actes terroristes, seront maintenues sous une forme renouvelée.

L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des fonctions support

Le programme continuera en 2020 à veiller à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions support, particulièrement grâce à quatre domaines à fort enjeu : l'exemplarité en termes de fonctionnement courant des services de l'administration centrale et des services territoriaux avec le rattachement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) au programme 216, les achats, les systèmes d'information et de communication, les ressources humaines et le patrimoine immobilier en administration centrale.

La politique d'achat

La politique d'achat du ministère s'inscrit dans le cadre interministériel défini par la direction des achats de l'État. La création du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministre de l'intérieur (SAILMI) est effective depuis septembre 2019 au sein de la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier. Cette transformation de la fonction achat du ministère incarne cinq grands principes : suivi d'une véritable « qualité de service », exemplarité dans ses engagements, mise en place de contrats de service avec les directions et les services bénéficiaires, innovation, travail en mode projet et avec une vision digitale par métier et ouverte au monde des entreprises.

Le SAILMI devra permettre d'obtenir 66 M€ d'économies budgétaires à partir de 2020, grâce à une optimisation de l'organisation de la fonction et de sa gouvernance, et grâce à la professionnalisation de la chaîne achat, de la prescription à la logistique et les approvisionnements.

Une réflexion portant sur la place des SGAMI dans l'organisation des achats déconcentrés du ministère de l'intérieur devra se poursuivre. Elle devra définir l'articulation des SGAMI avec les achats des préfetures et des DDI, ainsi que ceux délégués aux plateformes régionales des achats (PFRA). L'objectif étant de définir l'échelon local du pilotage de la fonction achat du ministère.

Les systèmes d'information et de communication

La création au 1er janvier 2020 d'une direction du numérique (DNUM) constitue l'aboutissement d'un des quatre objectifs du plan de transformation numérique du ministère de l'intérieur : organiser une fonction numérique forte. A travers la nouvelle gouvernance, seront assurés un pilotage cohérent des acteurs et la coordination de l'ensemble des systèmes d'informations, tout en favorisant l'efficacité de la fonction SIC. La DNUM a ainsi vocation à insuffler la transformation numérique dans l'ensemble des politiques publiques portées par le ministère de l'intérieur, en étant force de proposition pour les métiers et en organisant le processus d'innovation, au service des usagers.

Outre la poursuite des grands projets, tels que « réseau radio du futur » , le cloud « produits de l'intérieur » et le

système d'information dédié au suivi et à la gestion des armes (SI-Armes), la direction du numérique orientera en 2020 son action sur deux chantiers : la mise en place d'un dossier pénal numérique unique (PPN) et la refonte des systèmes d'information européens liés au franchissement des frontières et à la gestion des autorisations, dans un objectif d'adaptation aux normes européennes et de renforcement de l'exigence de qualité de service.

La gestion des ressources humaines

Le ministère de l'intérieur poursuivra en 2020 l'accompagnement des réformes et politiques interministérielles dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi de transformation de la fonction publique avec notamment la mise en place du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur et de la direction du numérique. Il assurera pour ses agents la poursuite du déploiement du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations. La direction des ressources humaines poursuivra par ailleurs l'accompagnement de la mise en œuvre du plan de transformation ministériel.

L'action sociale et la formation des personnels

Le programme 216 finance les différents champs de l'action sociale suivants : les politiques sociales menées par le ministère (restauration collective ou aménagement des espaces sociaux de restauration, aides aux séjours, politique du handicap...), le pilotage et le contrôle des partenaires sociaux auquel le ministère confie, par conventionnement pluriannuel, la gestion d'une partie des prestations d'action sociale et les différents dispositifs d'accompagnement du personnel. Ces dispositifs seront mobilisés en 2020 en lien avec les évolutions du ministère de l'intérieur avec comme priorité, l'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des agents.

En ce qui concerne la formation 2020, il est important de souligner de nouvelles actions de formation qui viendront s'ajouter au PMF antérieur pour accompagner la mise en place du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI), de la direction du numérique (DNUM), des secrétariats généraux communs (SGC), et de la nouvelle organisation des services de l'Etat (OSE) en Guyane. Ces actions de formation s'inscrivent dans le cadre du plan de transformation ministériel.

En ce qui concerne le recrutement, une trentaine de concours et examens professionnels va à nouveau être organisée avec l'ouverture de deux nouveaux recrutements (contrôleur des services techniques de classe normale et de classe supérieure) auxquels pourront se présenter les adjoints techniques issus de la fusion des corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer avec ceux de la police nationale.

La stratégie immobilière

Le ministère poursuit ses efforts de rationalisation et de regroupement de ses emprises immobilières sur l'ensemble du territoire. Depuis deux ans, l'effort est marqué en investissement sur la réhabilitation et la maintenance lourde du parc. En parallèle, l'entretien courant fait l'objet d'une attention soutenue pour garantir la qualité d'usage sur la durée. Cette stratégie intègre également la satisfaction de besoins opérationnels nouveaux, notamment ceux afférents à la demande de sécurité accrue.

Au niveau de l'administration centrale, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 est ambitieux et répond à deux objectifs : assurer de la préservation du bâti afin d'éviter de gros travaux de rénovation et adapter l'immobilier à l'évolution du ministère. À moyen terme, deux projets phares doivent concrétiser cette stratégie : la création d'un site unique du renseignement intérieur et la constitution, en domanial, d'un grand pôle transversal des directions supports du ministère.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF	Optimiser la fonction juridique du ministère
INDICATEUR	Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfetures) devant les juridictions administratives et judiciaires
INDICATEUR	Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur

OBJECTIF

INDICATEUR

INDICATEUR

INDICATEUR

INDICATEUR

Améliorer la performance des fonctions supports

Efficience de la gestion des ressources humaines

Efficience informatique et bureautique

Efficience immobilière

Efficience de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF mission**Optimiser la fonction juridique du ministère**

Les indicateurs « Taux de réussite de l'Etat pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires » et « coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'intérieur » visent à mesurer l'efficacité du plan d'action élaboré par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'intérieur, pour améliorer la gestion du contentieux et ainsi répondre à l'objectif n° 1 « Optimiser la fonction juridique du ministère ».

INDICATEUR mission**Taux de réussite de l'État (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires	%	79	79,06	80	80	80	80

Précisions méthodologiques

Pour évaluer le taux de réussite du contentieux devant les juridictions administratives et judiciaires, sont pris en compte les contentieux suivants relevant du ministère de l'Intérieur : atournements, élections, circulation et sécurité routière, commande publique, police administrative et contentieux statutaire.

Source des données : Données performance DLPAJ

Mode de calcul : (nombre de décisions gagnées / nombre de décisions notifiées) * 100

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

S'agissant du taux de réussite pour les autres contentieux (hors contentieux des étrangers) devant les juridictions administratives et judiciaires, il est stabilisé à 79,06% en 2018. Dans le cadre du Plan préfectures nouvelle génération, sept pôles d'appui juridique (PAJ) pilotés par la DLPAJ délivrent des prestations à l'ensemble des préfectures en fonction de leurs besoins en matière de police administrative (trois pôles), de refus de concours de la force publique et responsabilité de l'Etat (deux pôles) et de contentieux statutaire (deux pôles). Du simple conseil au traitement complet d'un dossier, les prestations des pôles visent à sécuriser l'action juridique et à améliorer la défense contentieuse. L'expertise des pôles permet également d'éviter des contentieux coûteux ou d'en minorer le montant.

Concernant les prévisions de ce taux de réussite pour l'année 2019, l'objectif est d'augmenter la prévision d'un point pour être à 80% et de maintenir ce taux pour l'année 2020 conformément à la cible arrêtée ce qui constitue un objectif ambitieux dans un contexte de difficulté croissante des contentieux.

INDICATEUR**Coût moyen de la fonction juridique du ministère de l'Intérieur**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Coût de la protection fonctionnelle par agents	€	90,67	72,84	85	75	75	75

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Coût moyen du litiges au contentieux des étrangers	€	393,95	371,02	370	360	360	360
Coût moyen de la protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels	€	149,30	136,28	140	135	135	135
Coût des refus de concours de la force publique	€	3 464,1	3204	3300	3200	3200	3200

Précisions méthodologiques

Coût de la protection fonctionnelle par agent

Ce coût intègre à la fois les frais d'avocats, le coût des agents chargés du traitement de ces dossiers, principalement supporté par le programme 176 (ce qui ne sera plus le cas en 2020 compte tenu du transfert d'ETP opéré du programme 176 au programme 216 s'agissant des agents administratifs affectés dans les SGAMI) ainsi que les éventuelles autres indemnités (demande directe du fonctionnaire, remboursement au FGTI lorsque le fonctionnaire est indemnisé par celui-ci).

- Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives à la protection fonctionnelle + coût moyen des ETPT affectés au traitement de la protection fonctionnelle) / nombre d'agents du MI.

Coût moyen du litige au contentieux des étrangers

Ce sous-indicateur intègre le coût de la condamnation pour les contentieux perdus (frais irrépétibles le plus souvent) mais aussi, pour l'ensemble des contentieux, le coût de traitement des dossiers par l'administration ou bien les frais d'avocats lorsque la défense de l'administration est externalisée.

L'évolution de ce sous-indicateur est donc directement liée à deux facteurs :

- la réussite au contentieux
- les ratios d'efficacité des agents de préfecture traitant ces contentieux (ou des cabinets d'avocats lorsqu'il est fait appel à eux).
- Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ + SIAJ
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives aux litiges étrangers + (coût des agents chargés du contentieux des étrangers + coût d'intervention des réservistes) / nombre de décisions notifiées à l'administration centrale et des services déconcentrés.

Coût moyen de la protection auto-assurantielle par véhicule opérationnel

La très grande majorité des véhicules du ministère de l'intérieur n'est aujourd'hui pas assurée auprès d'un assureur privé. En effet, le ministère bénéficie d'une dérogation à l'obligation d'assurance prévue par le code des assurances.

Ce nouveau sous-indicateur inclut donc l'ensemble des coûts associés à cette fonction assurantielle : coûts assumés par le programme 216 s'agissant de l'indemnisation des tiers mais aussi par le programme 176 pour une partie du coût de gestion des dossiers (instruction des dossiers à faible enjeu financier par les SGAMI).

Il permet également une comparaison facilitée avec d'éventuelles solutions d'externalisation auprès d'assureurs privés.

- Sources des données : CHORUS + Données relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données performance DLPAJ
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives aux accidents (contentieux et amiable) + coût des agents affectés au traitement des dossiers d'accidents – recettes des programmes 176 et 152 liées à la fonction d'auto-assureur) / nombre de véhicules du parc MI.

Coût moyen des refus de concours de la force publique

Il s'agit de mesurer le coût moyen des refus de concours de la force publique, notamment en matière d'expulsion locative. En effet, si les préfets peuvent être conduits à opposer des refus de ce type, les refus ne portent que sur des périodes limitées dans le temps (en amont dans la gestion du dossier d'expulsion) et il convient d'opérer un contrôle strict sur les indemnités effectuées dans ce cadre.

Ce nouveau sous-indicateur intègre également les coûts de gestion des dossiers d'expulsion.

- Sources des données : CHORUS + relatives aux ETPT transmises par les services RH du MI + Données INDIGO/PILOT
- Mode de calcul : (dépenses BOP 0216-CAJC action 06 relatives aux indemnités liées aux refus de concours de la force publique + coût des agents affectés au traitement des demandes de concours de la force publique) / nombre de refus de concours de la force publique

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Dans la mesure où la dépense contentieuse est globalement maîtrisée en 2018 grâce au plan d'actions de la DLPAJ et ce, en dépit d'un contexte d'augmentation du nombre de contentieux, il paraît raisonnable de baisser le niveau prévision 2019 et 2020 pour tenir compte des effets attendus des actions en cours pour maîtriser et réduire le coût du contentieux.

En effet, l'objectif de maîtrise des dépenses nécessite que les actions et outils déjà mis en place soient renforcés afin d'infléchir les tendances génératrices de coûts, et à terme, de réduire la dépense.

Cependant, dans le domaine de la protection fonctionnelle, les prévisions pour 2019 et 2020 sont en hausse limitée bien que le coût du dossier soit maîtrisé. Cette légère hausse se justifie en raison de l'augmentation des violences contre les forces de l'ordre notamment en lien avec le mouvement des gilets jaunes depuis la fin de l'année 2018. Néanmoins, la DLPAJ continue de maîtriser la dépense, par la mise en place de bonnes pratiques telles que des passations de conventions d'honoraires avec les avocats, une expérimentation depuis 2015 de la protection

fonctionnelle sans avocat dans deux SGAMI. Au titre des actions du PAM CIF 2019-2020, un nouveau module de l'outil SIAJ (Suivi informatisé des affaires juridiques) relatif au traitement des demandes de protection fonctionnelle est en cours de création afin de renforcer le pilotage des SGAMI en la matière et d'améliorer encore l'identification des déterminants de ce poste de dépenses.

En matière de contentieux des étrangers, les prévisions pour 2019 et 2020 sont en légère baisse notamment par rapport au coût moyen du litige pour les années 2017 et 2018. Même si le nombre de contentieux continue à augmenter, la DLPAJ a entrepris de nombreuses actions visant à sécuriser les actes juridiques, à augmenter le taux de réussite des préfectures au contentieux et donc à veiller à une meilleure maîtrise de la dépense. Ces actions permettent de maîtriser le coût moyen du litige en contentieux des étrangers et tendre vers une baisse de celui-ci. Parmi ces actions, il y a la mise en ligne d'une veille jurisprudentielle et de bibliothèques de paragraphes ainsi que des formations assurées par la DLPAJ visant à renforcer l'expertise contentieuse des agents de préfecture. Une réflexion est également engagée sur un mode d'organisation plus efficient pour le traitement de ce contentieux privilégiant la professionnalisation des agents, la mutualisation des ressources et la diminution du recours aux avocats. Par ailleurs, en matière de traitement des demandes d'asile et la mise en œuvre de la procédure « Dublin », après une expérimentation en régions Hauts de France et PACA, 11 pôles régionaux spécialisés ont été mis en place pour la mise en œuvre et la prise en charge des contentieux générés par cette procédure.

En matière de protection auto-assurantielle des véhicules opérationnels, les prévisions pour 2019 et 2020 sont également en légère baisse par rapport aux précédentes années. Le coût moyen de la protection auto-assurantielle est maîtrisé grâce à une stabilisation globale de la dépense dans ce domaine. Afin de continuer dans cet effort de maîtrise, la DLPAJ pilote la création d'une plateforme dédiée au traitement des dossiers d'accidents de la circulation qui sera mise en place en 2020 qui permettra une gestion uniformisée et économe de ces dossiers.

En matière de refus de concours de la force publique, les prévisions pour 2019 et 2020 sont aussi en légère diminution par rapport aux années précédentes. En effet, les efforts de maîtrise par la DLPAJ sont très importants et des actions concrètes sont engagées pour harmoniser et rationaliser le processus d'indemnisation en la matière. Une de ces actions est de privilégier très largement le règlement amiable des dossiers afin de permettre une indemnisation rapide des propriétaires.

Enfin, l'activité des deux pôles d'appui juridique compétents en matière de refus de concours de la force publique et de responsabilité de l'Etat, mis en place en 2017 dans le cadre du plan préfectures nouvelle génération, contribue à la baisse de ce poste de dépenses.

OBJECTIF

Améliorer la performance des fonctions supports

Les différents indicateurs transversaux présentés permettent de veiller à la modernisation et à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des fonctions supports.

INDICATEUR

Efficiences de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste	%	85,8	85,5	87	87	89	90
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	2,34	2,33	2,31	2,32	2,30	2,20
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	6,06	6,02	6	8,16	8	8

Précisions méthodologiques

Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Source des données : MI / DRH / SDRF / bureau du pilotage de la politique de formation.

Mode de calcul : nombre de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année et ayant participé au moins à une action de formation au titre de la prise de poste / nombre total de personnes ayant été affectées sur un nouveau poste dans l'année.

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Source de données : MI / services gestionnaires du MI et SIRH.

Mode de calcul : somme des gestionnaires (tous statuts confondus) de chaque direction exprimée en ETP ou à défaut en ETPT / somme des effectifs physiques intégralement gérés compris dans le plafond de d'emploi, non compris les effectifs chargés de la pré-liquidation de la paie.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

Source de données : MI / DRH/SDASAP

Mode de calcul : Total des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 6 % rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, complété des unités déductibles liées aux dépenses faites durant l'année écoulée par le ministère de l'intérieur, en faveur du recrutement, de l'insertion professionnelle et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et auprès des établissements du secteur adapté employant des travailleurs en situation de handicap (ESAT...) / effectif physique total du ministère rémunéré au 1er janvier de l'année écoulée. Le mode de calcul est fixé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ; il inclut les trois périmètres du ministère (secrétariat général, police nationale sauf fonctionnaires actifs Police Nationale, et personnels civils de la gendarmerie nationale).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste

Les prévisions de taux de couverture des besoins de formation à la prise de poste sont à 87% pour 2019 et à 89 % pour 2020.

S'agissant de la prévision 2019, il s'agit d'accompagner la montée en puissance des missions prioritaires des préfectures à travers le nouveau plan ministériel de formation dans le cadre défini par le document d'orientation de la formation professionnelle des agents du ministère de l'Intérieur. Aussi, tout nouvel agent de préfecture qui arrive sur un poste concerné par ces missions, bénéficie d'une action de formation prise de poste. De même, les nouveaux agents arrivant dans les services « étrangers » (dans le cadre de la loi asile-immigration) ainsi que ceux travaillant sur le nouveau système d'information ressources humaines « DIALOGUE 2 » bénéficient également d'une formation à la prise de poste.

En ce qui concerne les corps techniques et spécialisés une formation prise de poste a lieu pour les ingénieurs des systèmes d'information et de communication, pour les contrôleurs des services techniques et les autres corps spécialisés tels que les responsables de sécurité des systèmes d'information, les acteurs locaux de la sécurité des systèmes d'information, les assistants de service social, et les conseillers de prévention.

Il convient de rajouter le nouveau cursus de formation initiale pour les agents de catégorie C qui sera déployé à partir de septembre 2019.

Enfin, seront poursuivis en parallèle les parcours de formation des nouveaux A et des nouveaux B, ainsi que les formations CSET I, CSET II et CSET III à destination des hauts fonctionnaires

En 2020, le taux de couverture des formations à la prise de poste sera plus important que celui de 2019 et peut s'expliquer par :

- une adaptation du parcours des nouveaux A. En effet, en 2020, ce cursus concernera à la fois la dernière promotion des lauréats des recrutements PPNG de 2019 (1 session), et les deux cohortes de stagiaires IRA qui seront affectés au ministère de l'intérieur (suite à la réforme des IRA).
- la création de nouvelles structures telles que le service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI), la direction du numérique (DNUM), les secrétariats généraux communs (SGC), et la nouvelle organisation des services de l'Etat (OSE) en Guyane engendrera la mise en place de nouvelles formations à la prise de poste pour tous les agents concernés.
- la fusion des corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer avec ceux de la police nationale. En effet, ce sont 2500 agents de plus qui pourront passer les nouveaux concours et examens professionnels de contrôleurs des services techniques de 2020 et qu'il conviendra de former par la suite.
- enfin, la fusion des programmes 307 et 333 induira une augmentation de la volumétrie de personnes à former en prise de poste par la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF). Toutefois, à cette date, il est difficile d'effectuer une estimation précise.

La SDRF met en œuvre deux principaux leviers d'action pour atteindre la cible 2020 : le déploiement de la e-formation en association avec du présentiel. La e-formation permet de toucher un maximum d'agents et a formation de formateurs et le recours à des prestataires extérieurs pour pouvoir assurer la prise en charge de ces nouvelles formations initiales.

Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

Le ratio est relativement stable pour la période 2018-2020. Néanmoins, par rapport à la cible déterminée en 2017 lors du PLF2018, le ratio est en légère hausse. Cette augmentation du ratio s'explique par une augmentation du nombre de gérants légèrement plus forte que le nombre de gérés côté GN s'expliquant par la prise en compte des effectifs gérants du niveau départemental dans les prévisions ce qui n'était pas le cas lors de la détermination de la cible. Par ailleurs, le nombre de gérés augmente également par la prise en compte de la substitution et de la fusion des programmes 307/333.

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987

L'objectif du ministère de l'intérieur est de poursuivre le recrutement de travailleurs en situation de handicap et de maintenir le taux d'emploi au-delà du taux légal fixé à 6 %.

Au terme du recensement pour la déclaration 2019 du ministère de l'intérieur au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) pour l'ensemble du ministère de l'intérieur (secrétariat général, police nationale sauf fonctionnaires actifs PN, et personnels civils de la gendarmerie nationale) s'établit à 8,16 %.

Depuis sept ans, le taux d'emploi des 6 % est atteint. L'augmentation du taux d'emploi pour la prévision 2019 est liée au retrait de l'effectif de policiers de l'effectif total rémunéré du ministère de l'Intérieur et du nombre de BOE, d'une part parce que l'accès aux corps de la police nationale est subordonné à des conditions d'aptitude physique, et d'autre part, car les policiers ont des fonctions similaires à celles des gendarmes qui ont toujours été exclus de la déclaration au FIPHFP. Pour ces mêmes raisons, le ministère de l'Intérieur prévoit pour 2020 un taux d'emploi de 8 %, et a modifié la cible prévue pour 2020, pour la porter à 8%. Dans le cadre de sa politique de recrutement des travailleurs en situation de handicap, 61 agents reconnus travailleurs handicapés ont été recrutés en 2018, dépassant ainsi l'objectif de 57 agents fixé dans le cadre de la convention triennale passée avec le FIPHFP pour 2017-2019.

Parallèlement à son plan de recrutement, le ministère poursuit ses actions visant à insérer et maintenir dans l'emploi les agents en situation de handicap (financement d'aides à la vie quotidienne, d'aménagements de poste de travail, d'accompagnement des travailleurs handicapés,...). De plus, le ministère s'est orienté vers des actions plus qualitatives visant à favoriser l'insertion professionnelle de ses agents en situation de handicap, comme l'élaboration d'un livret de parcours professionnel destiné aux agents en situation de handicap, qui a été généralisé au second semestre 2018, conformément aux conclusions du comité interministériel du handicap (CIH) du 20 septembre 2017. Ces actions plus qualitatives sont inscrites dans la convention que le ministère a renouvelée avec le FIPHFP pour 2017-2019. Une nouvelle convention va être négociée avec le FIPHFP au 2ème semestre 2019.

INDICATEUR**Efficiences informatique et bureautique**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Nombre d'heures d'indisponibilité des applications	heure	32h24	26h51	35	35	35	35
Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1537	743	777	786	786	560
Nombre de postes bureautiques	Nb	202 717	194505	197 981	186983	186983	195 012

Précisions méthodologiques*Nombre d'heures d'indisponibilité des applications**Source des données* : MI / DSIC / SDAGA.

Mode de calcul : A compter de 2018, les indisponibilités ont été remontées à partir d'une liste plus complète d'application. Le périmètre couvre désormais 32 applications (Top DSIC).

L'indicateur « indisponibilité des applications des centres d'exploitation » est, depuis 2018, calculé selon un « TOP DSIC » correspondant à 32 applications reconnues comme sensibles et définies par la DSIC. Il prend en compte les nouvelles applications importantes du ministère.

Les incidents sont collectés au centre de service national dans une base alimentée par des tickets attribués à chaque incident. Ces tickets individuels numérotés contiennent un certain nombre d'informations notamment l'heure du début et de fin d'incidents, sa durée et son type.

Le taux est calculé directement à partir, d'une part, de l'exploitation des tickets d'incidents bloquants et, d'autre part, de la « main courante » des centres d'exploitation. Cet indicateur reflète un état du temps d'indisponibilité subi par les utilisateurs. Par ailleurs, il ne prend en compte que les indisponibilités non planifiées, excluant les interventions techniques et les changements de version.

Ratio d'efficience bureautique

Source des données : MI / MGMSIC.

Mode de calcul : ratio du montant des dépenses informatiques et bureautiques (HT2 et T2 HCAS) ainsi que des frais de télécommunication payés dans l'année pour l'ensemble du ministère sur le nombre de postes fonctionnels. Le ratio d'efficacité bureautique prend en compte à compter du RAP 2015 les frais de télécommunication et d'impression individuels.

Nombre de postes bureautiques

Source des données : MI / MGMSIC – Exploitation d'enquêtes spécifiques et outils de gestion du MI, restitutions comptables.

Mode de calcul : moyenne (année N-1 et N) du nombre de postes fonctionnels équipés (y compris outre-mer et immigration).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Nombre d'heures d'indisponibilité des applications

La "reprévision" 2019 et la prévision 2020 resteront fixées au seuil maximal de 35h00. Il s'agit en effet d'ores et déjà d'une cible ambitieuse compte tenu du fait que les applications composant le TOP DSIC ne disposent pas pour la totalité de secours et que leur nombre est passé de 20 applications à 32 applications. En outre, le décompte des heures d'indisponibilité est orienté « utilisateur » dans le sens où il intègre non seulement les incidents des applications en question mais en plus les incidents périphériques qui ont une incidence sur l'accès aux dites applications (exemple : incidents sur les infrastructures stockage et réseaux, incidents en cascade sur des applications connexes).

Ratio d'efficacité bureautique

Courant 2018 en vue du PLF 2019, la Police nationale a fait un recensement plus exhaustif de la dépense, qui induit une réévaluation à la hausse des prévisions par rapport à la cible 2020 fixée au PLF 2018 qui ne prenait pas en compte cette modification. Aussi la cible pour 2020 est largement inférieure à la prévision 2019 et celle pour 2020 qui quant à elles, demeurent stables entre les deux années.

Nombre de postes bureautiques

Le nombre de postes fonctionnels est stable voire en baisse sur 2020 et donc conforme à la cible fixée pour 2020.

INDICATEUR

Efficiéncia immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	25,73	17,73	26,9	19,5	22,73	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	8,91	9,98	9,77	10,25	10,75	6
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	8,55	8,52	8,38	8,38	8,41	8,2
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	14,25	20,23	22,21	20,58	21,07	15
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	9,67	10,35	10,18	10,18	11,04	8

Précisions méthodologiques

Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) des programmes / ETPT* (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique.

Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 354, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216.

Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 354, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE*Taux d'écart calendaire agrégé*

Sur les 28 opérations en cours, 17 présentent un dépassement de délai : notamment, 7 pour aléas de chantier, 2 pour cause de retard durant la phase études, 4 en raison d'appel d'offres infructueux, ainsi qu'une pour l'installation non prévue initialement de locaux modulaires provisoires durant les travaux. Il doit être noté que 3 opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules près de la moitié de l'écart cumulé.

L'augmentation faciale entre les prévisions des PAP 2019 et 2020 résulte mathématiquement de la suppression des opérations livrées durant le 1^{er} semestre 2019 et de leurs impacts sur le calcul du taux : diminution sensiblement plus forte du dénominateur que du numérateur.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 13 présentent un dépassement : 3 pour les seuls aléas de chantier ; 1 opération a successivement connu des fouilles archéologiques, la défaillance de la maîtrise d'œuvre qui a dû être remplacée, un appel d'offres infructueux puis un avenant en cours de chantier (gros œuvre et travaux supplémentaires) ; une opération a dû intégrer des travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage ; une opération renchérie du fait des préconisations de l'ABF ; 2 opérations ont connu un appel d'offres infructueux ; une opération a dû intégrer le coût d'un relogement provisoire en modulaires non prévu initialement ; 2 opérations ont vu leurs estimations revues à la hausse en cours d'études suite aux résultats des diagnostics et de la prise en charge de prestations complémentaires ; une opération a augmenté pour prise en compte de prestations supplémentaires apparues nécessaires en cours de réhabilitation et une opération a dû intégrer des surcoûts relatifs à des frais vis-à-vis de concessionnaires (parvis et raccordements eaux pluviales au-delà de la parcelle).

Ratio SUN / Poste de travail

Les fluctuations marginales des ratios affichés dans les PAP 2018 à 2020 résultaient des hausses des plafonds d'emploi des forces de sécurité. Sur la durée, ce ratio est relativement stable, et souligne les efforts de rationalisation des occupations menés par le ministère.

Ratio entretien lourd / SUB

L'évolution dynamique de cet indicateur résulte de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves. L'écart par rapport à la cible découle des efforts entrepris pour résorber les déficits chroniques de la maintenance du parc. La révision des prévisions entre les PAP 2019 et 2020 résulte du report de lancement d'une opération de l'administration centrale et de la réduction en cours d'année 2019 des crédits de la police nationale dévolus à l'immobilier.

Ratio entretien courant / SUB

Comme celui de l'entretien lourd, cet indicateur affiche une nette progression par rapport aux prévisions dans le cadre du PAP 2019. La stratégie ministérielle vise à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat. Ce dernier avait connu une diminution drastique depuis le début des années 2010.

INDICATEUR

Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Gains relatifs aux actions achat	M€	58,9	66	80	80	80	ND

Précisions méthodologiques

Source des données : MI / DEPAFI / SDPA

Mode de calcul : le calcul de l'économie achat repose sur la méthodologie de la DAE. Elle est fondée sur la comparaison entre des prix ou situations « de référence » et des prix ou une situation « nouveaux », après intervention de l'acheteur. La valorisation des gains achats réalisés sur un marché permet de mesurer la valeur ajoutée d'une démarche achat. Les économies d'achats réalisées sur des achats récurrents de fournitures et services (exemples: fournitures de bureau, nettoyage, affranchissement, maintenances des ascenseurs...) sont calculées sur une base annuelle en prenant en compte les périodes de reconduction éventuelles des marchés.

En outre, l'économie achat calculée en base annuelle est répartie prorata temporis sur 2 années civiles à compter de la date de notification du marché. Si le prorata temporis permet de rapprocher davantage le calcul des économies achats des économies budgétaires, ces deux notions restent bien distinctes. Pour les cas particuliers des achats de projets bien identifiés, non récurrents (exemples : opération de travaux, projets informatiques, mission de conseil...), la globalité de l'économie réalisée sur la durée totale du marché sera prise en compte en une seule fois l'année de sa notification (en respectant la règle du prorata temporis sur 2 années civiles en fonction de la date de notification).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La nouvelle organisation et les actions de professionnalisation des achats de l'Etat, et de ses établissements publics, constituent les principaux leviers pour atteindre la cible interministérielle 2019, fixée par la DAE à 715 M€ d'économies achats (après 700 M€ en 2018, 650 M€ en 2017 et 575 M€ en 2016).

La déclinaison ministérielle de cette cible est issue d'un dialogue constructif et partagé entre chaque ministère et la DAE, fondée sur les efforts demandés par le gouvernement et instruite par une programmation triennale des achats. La définition de la cible d'économies achats de chaque représentant du pouvoir adjudicateur est calculée par application d'un pourcentage d'économies à réaliser sur la base de l'assiette des dépenses réalisées. Dans ce cadre, la cible ministérielle pour 2019 n'a pas été communiquée officiellement par la DAE. Toutefois, en s'appuyant sur la trajectoire du triennal précédent, la prévision du ministère de l'intérieur pour 2019 est fixée à 80 M€ (75 M€ en 2018), pour un montant de dépenses estimé à 3,3 milliards d'€ (hors défense et sécurité). Cette prévision ambitieuse, n'est atteignable que par une professionnalisation accrue du réseau ministériel des acheteurs et par une stratégie de massification et de mutualisation.

En ce qui concerne le suivi d'exécution du triennal, le ministère recourt pour tout projet d'achat dont le montant est supérieur ou égal à 144 000 € hors taxes, aux fiches IMPACT dès le démarrage du projet (prévisionnel) et ensuite à la sécurisation de cette fiche lors de l'attribution (consolidation du montant). Par ailleurs, le responsable ministériel des achats transmet aux représentants du pouvoir adjudicateur le tableau annuel pré-rempli mentionnant les économies achats pour les marchés à renouveler, à charge pour les services de le compléter en fonction des évolutions de leur stratégie d'achat.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – État-major et services centraux	590 320 743	56 950 966	0	0	647 271 709	1 986 000
03 – Système d'information et de communication	0	201 396 680	106 865 436	0	308 262 116	19 700 279
04 – Action sociale et formation	0	39 605 394	0	0	39 605 394	2 342 698
05 – Affaires immobilières	0	38 048 863	400 000	0	38 448 863	14 379
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	79 500 000	0	0	79 500 000	0
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501	0	0	0	41 385 501	0
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205	0	0	0	127 231 205	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	180 000	0	69 118 869	69 298 869	0
Total	758 937 449	415 681 903	107 265 436	69 118 869	1 351 003 657	24 043 356

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – État-major et services centraux	590 320 743	57 176 247	0	0	647 496 990	1 986 000
03 – Système d'information et de communication	0	190 764 730	98 486 651	0	289 251 381	19 700 279
04 – Action sociale et formation	0	39 605 394	0	0	39 605 394	2 342 698
05 – Affaires immobilières	0	89 804 447	28 625 189	0	118 429 636	14 379
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	79 500 000	0	0	79 500 000	0
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501	0	0	0	41 385 501	0
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205	0	0	0	127 231 205	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	180 000	0	69 118 869	69 298 869	0
Total	758 937 449	457 030 818	127 111 840	69 118 869	1 412 198 976	24 043 356

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – État-major et services centraux	351 691 382	39 833 171	0	0	391 524 553	2 236 000
03 – Système d'information et de communication	0	49 885 292	49 113 142	0	98 998 434	3 874 890
04 – Action sociale et formation	0	40 192 600	0	0	40 192 600	2 342 698
05 – Affaires immobilières	0	52 071 363	20 400 000	0	72 471 363	50 866
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	80 000 000	0	0	80 000 000	0
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644	0	0	0	41 076 644	0
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542	0	0	0	126 338 542	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	180 000	0	70 218 869	70 398 869	0
Total	519 106 568	262 162 426	69 513 142	70 218 869	921 001 005	8 504 454

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – État-major et services centraux	351 691 382	39 236 119	0	0	390 927 501	2 236 000
03 – Système d'information et de communication	0	51 535 292	36 107 828	0	87 643 120	3 874 890
04 – Action sociale et formation	0	40 192 600	0	0	40 192 600	2 342 698
05 – Affaires immobilières	0	88 246 396	48 838 298	0	137 084 694	50 866
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	80 000 000	0	0	80 000 000	0
08 – Immigration, asile et intégration	41 076 644	0	0	0	41 076 644	0
09 – Sécurité et éducation routières	126 338 542	0	0	0	126 338 542	0
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	180 000	0	70 218 869	70 398 869	0
Total	519 106 568	299 390 407	84 946 126	70 218 869	973 661 970	8 504 454

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	519 106 568	758 937 449	1 130 000	519 106 568	758 937 449	1 130 000
Rémunérations d'activité	311 043 655	452 600 823	1 130 000	311 043 655	452 600 823	1 130 000
Cotisations et contributions sociales	198 410 849	296 901 490	0	198 410 849	296 901 490	0
Prestations sociales et allocations diverses	9 652 064	9 435 136	0	9 652 064	9 435 136	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	262 162 426	415 681 903	22 251 356	299 390 407	457 030 818	22 251 356
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	244 662 426	398 181 903	22 251 356	281 890 407	439 530 818	22 251 356
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000	0	17 500 000	17 500 000	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	69 513 142	107 265 436	662 000	84 946 126	127 111 840	662 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	69 513 142	107 265 436	662 000	84 946 126	127 111 840	662 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	70 218 869	69 118 869	0	70 218 869	69 118 869	0
Transferts aux collectivités territoriales	70 218 869	25 000 000	0	70 218 869	25 000 000	0
Transferts aux autres collectivités	0	44 118 869	0	0	44 118 869	0
Total	921 001 005	1 351 003 657	24 043 356	973 661 970	1 412 198 976	24 043 356

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – État-major et services centraux	590 320 743	56 950 966	647 271 709	590 320 743	57 176 247	647 496 990
03 – Système d'information et de communication	0	308 262 116	308 262 116	0	289 251 381	289 251 381
04 – Action sociale et formation	0	39 605 394	39 605 394	0	39 605 394	39 605 394
05 – Affaires immobilières	0	38 448 863	38 448 863	0	118 429 636	118 429 636
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0	79 500 000	79 500 000	0	79 500 000	79 500 000
08 – Immigration, asile et intégration	41 385 501	0	41 385 501	41 385 501	0	41 385 501
09 – Sécurité et éducation routières	127 231 205	0	127 231 205	127 231 205	0	127 231 205
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0	69 298 869	69 298 869	0	69 298 869	69 298 869
Total	758 937 449	592 066 208	1 351 003 657	758 937 449	653 261 527	1 412 198 976

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le programme 216 intègre, pour le PLF 2020, différentes mesures de transfert qui traduisent les évolutions organisationnelles du ministère de l'intérieur. Les plus significatives concernent la création de la direction du numérique ainsi que du service de l'achat, de l'innovation, de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) et le rattachement des secrétariats généraux de l'administration du ministère de l'intérieur hors Ile de France au programme 216.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette budgétaire du programme 216 ne connaît aucune évolution au PLF 2020.

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+170 146 360	+72 580 038	+242 726 398	+230 525 648	+215 937 246	+473 252 046	+458 663 644
Médecins de prévention, infirmiers et secrétaires médicales	354 ►	+3 181 537	+212 021	+3 393 558			+3 393 558	+3 393 558
Prise en charge de l'assistance des	129 ►	+41 546	+18 624	+60 170			+60 170	+60 170

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
utilisateurs de Chorus DDT des DDI								
Renforcement des effectifs de la plateforme Chorus	152 ►	+41 546	+18 624	+60 170			+60 170	+60 170
Contribution aux frais de fonctionnement auprès du personnel du MEN mis à disposition du DIAIR	214 ►				+12 500	+12 500	+12 500	+12 500
Création du SMA - frais de fonctionnement du SAILMI	176 ►				+650 000	+650 000	+650 000	+650 000
Création du SMA - frais de fonctionnement du SAILMI	152 ►				+514 000	+514 000	+514 000	+514 000
Création du SMA - remboursement mise à disposition	161 ►	+13 200		+13 200	+148 000	+148 000	+161 200	+161 200
Création de la DNUM	161 ►				+13 719 968	+14 694 468	+13 719 968	+14 694 468
Création de la DNUM	232 ►				+5 000 000	+5 000 000	+5 000 000	+5 000 000
Mise en oeuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique du SHFD du ministère de l'intérieur	354 ►	+46 761	+20 631	+67 392	+2 400	+2 400	+69 792	+69 792
Mise en oeuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique du SHFD du ministère de l'intérieur	176 ►	+113 402	+51 608	+165 010	+4 800	+4 800	+169 810	+169 810
Création du SMA (acheteurs DCRFPN)	176 ►	+121 001	+49 653	+170 654			+170 654	+170 654
Création du SMA	161 ►	+45 800	+17 750	+63 550			+63 550	+63 550
Création du SMA (personnels SAELSI)	152 ►	+9 600 000	+4 800 000	+14 400 000			+14 400 000	+14 400 000
Prise en charge des postes de travail au sein des DDI	155 ►	+74 823	+28 729	+103 552	+2 600	+2 600	+106 152	+106 152
CPPI SGAMI - PN	176 ►	+152 813 569	+65 866 196	+218 679 765	+16 018 299	+16 840 632	+234 698 064	+235 520 397
Création de la DNUM	207 ►				+2 551 000	+1 951 000	+2 551 000	+1 951 000
Couverture des frais de restauration des 23 pompiers mis à disposition (Beauvau et Levallois)	161 ►				+47 000	+47 000	+47 000	+47 000
Emploi provenant du MEN au profit du SG-CIPDR (RIM 22/09/2016 et 24/07/2018)	141 ►	+44 675	+24 341	+69 016	+2 217	+2 217	+71 233	+71 233
Création ANCT : emplois relatifs à l'élaboration et au suivi de la politique de l'État	112 ►	+1 727 119	+728 230	+2 455 349			+2 455 349	+2 455 349
Création de la DNUM	152 ►				+50 248 402	+38 893 155	+50 248 402	+38 893 155
Création de la DNUM	176 ►				+101 382 003	+96 769 686	+101 382 003	+96 769 686
Création de la DNUM	303 ►				+32 686 957	+32 686 957	+32 686 957	+32 686 957
Création de la DNUM	122 ►				+2 227 000	+2 317 000	+2 227 000	+2 317 000
Création de la DNUM	354 ►				+2 669 626	+2 761 955	+2 669 626	+2 761 955
Paiement des abonnements et opérations d'augmentation des débits sur le RIE	354 ►				+2 000 000	+2 000 000	+2 000 000	+2 000 000
Remboursement des offres de services interministérielles de la DSIC au profit des DDI	354 ►				+633 978	+633 978	+633 978	+633 978
Gestion du corps des ADTIOM	176 ►	+32 265	+15 504	+47 769	+2 449	+2 449	+50 218	+50 218
Traitements des actifs (PRE, indemnités d'enseignement et de jury, part performance IRP et PSI O-M)	176 ►	+32 265	+15 504	+47 769	+2 449	+2 449	+50 218	+50 218
Personnels de la SDPSD (DSAF PM)	129 ►	+2 216 851	+712 623	+2 929 474			+2 929 474	+2 929 474
Transferts sortants		- 379 611	- 186 196	- 565 807	- 622 500	- 622 500	-1 188 307	-1 188 307
Soins sans consentement	► 204				- 500 000	- 500 000	- 500 000	- 500 000
Mémorial de la Shoah	► 129				- 100 000	- 100 000	- 100 000	- 100 000
Réforme de la gestion des retraites de l'Etat - Ministère Intérieur	► 156	- 379 611	- 186 196	- 565 807	-22 500	-22 500	- 588 307	- 588 307

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+4 365	
Médecins de prévention, infirmiers et secrétaires médicales	354 ▶	+37	
Prise en charge de l'assistance des utilisateurs de Chorus DDT des DDI	129 ▶	+1	
Renforcement des effectifs de la plateforme Chorus	152 ▶	+1	
Mise en oeuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique du SHFD du ministère de l'intérieur	354 ▶	+1	
Mise en oeuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique du SHFD du ministère de l'intérieur	176 ▶	+2	
Création du SMA (acheteurs DCRFPN)	176 ▶	+2	
Création du SMA	161 ▶	+1	
Création du SMA (personnels SAELSI)	152 ▶	+219	
Prise en charge des postes de travail au sein des DDI	155 ▶	+1	
CPPI SGAMI - PN	176 ▶	+4 031	
Emploi provenant du MEN au profit du SG-CIPDR (RIM 22/09/2016 et 24/07/2018)	141 ▶	+1	
Création ANCT : emplois relatifs à l'élaboration et au suivi de la politique de l'État	112 ▶	+30	
Gestion du corps des ADTIOM	176 ▶	+1	
Traitements des actifs (PRE, indemnités d'enseignement et de jury, part performance IRP et PSI O-M)	176 ▶	+1	
Personnels de la SDPSD (DSAF PM)	129 ▶	+36	
Transferts sortants		-9	
Réforme de la gestion des retraites de l'Etat - Ministère Intérieur	▶ 156	-9	

MESURES DE PÉRIMÈTRE

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Hauts fonctionnaires	474	0	+6	0	-15	-28	+13	465
Personnels administratifs cat A	1 164	0	+316	0	+21	-10	+31	1 501
Personnels administratifs cat B	808	0	+508	0	+17	-9	+26	1 333
Personnels administratifs cat C	1 260	0	+1 276	0	+13	-10	+23	2 549

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2019	Effet des mesures de périmètre pour 2020	Effet des mesures de transfert pour 2020	Effet des corrections techniques pour 2020	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2019 sur 2020	dont impact des schémas d'emplois 2020 sur 2020	Plafond demandé pour 2020
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Personnels techniques	1 004	0	+1 832	0	-3	+2	-5	2 833
Personnels des cultes	1 267	0	0	0	-26	-20	-6	1 241
Ouvriers d'Etat	7	0	+242	0	0	0	0	249
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	18	0	+16	0	0	0	0	34
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	21	0	+11	0	+1	+1	0	33
Officiers de gendarmerie	13	0	+9	0	0	0	0	22
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	2	0	+40	0	0	0	0	42
Sous-officiers de gendarmerie	22	0	+6	0	0	0	0	28
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	2	0	+94	0	0	0	0	96
Volontaires (gendarmes)	5	0	0	0	0	0	0	5
Inspecteurs et délégués du permis du conduire	1 349	0	0	0	-5	-1	-4	1 344
Total	7 416	0	+4 356	0	+3	-75	+78	11 775

Les personnels administratifs, qui étaient agrégés dans une même catégorie d'emplois en LFI 2019, sont désormais décomposés en trois catégories d'emplois (personnels administratifs de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C) pour en assurer un suivi plus fin. De même, ont été créées les catégories officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale et sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

En 2019, le plafond d'emplois du programme 216 comptait 7 416 ETPT. Le plafond d'emplois 2020 s'établit à 11 775 ETPT : il tient compte du solde des transferts (+4 356 ETPT) et de l'impact des schémas d'emplois 2019 et 2020 (+3 ETPT).

Le détail des 4 356 ETPT transférés est le suivant :

+ 4 031 ETPT en provenance du programme 176 "Police Nationale" dans le cadre du transfert sur le programme 216 des effectifs du secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) ;

+ 222 ETPT dont +219 ETPT en provenance du programme 152 "Gendarmerie Nationale", +2 ETPT en provenance du programme 176 "Police Nationale" et +1 en provenance du programme 161 "Sécurité civile" dans le cadre de la création du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI) ;

+37 ETPT en provenance du programme 354 "Administration territoriale de l'État" dans le cadre du regroupement sur le programme 216 des effectifs en charge de la médecine de prévention (médecins, infirmiers et secrétaires médicaux) ;

+36 ETPT en provenance du programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" dans le cadre du transfert des personnels de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés (SDPSD) à la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre ;

+3 ETPT concernant la mise en œuvre du plan de renforcement de la sécurité numérique du ministère de l'intérieur dont +2 ETPT en provenance du programme 176 "Police Nationale" et +1 ETPT en provenance du programme 354 ;

+1 ETPT en provenance du programme 129 "Coordination du travail gouvernemental" dans le cadre de la prise en charge par le programme 216 de l'assistance des utilisateurs CHORUS DT des directions départementales interministérielles lors de la fusion des programme 333/307 ;

+1 ETPT en provenance du programme 155 "Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail" dans le cadre de la prise en charge des postes de travail au sein des directions départementales interministérielles ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- +1 ETPT en provenance du programme 176 "Police Nationale" dans le cadre de la création du corps des ADTIOM afin d'assurer la gestion des personnels ;
- +1 ETPT en provenance du programme 176 "Police Nationale" dans le cadre de la prise en charge de la préliquidation de la paie des actifs de la police nationale par le programme 216 ;
- +1 ETPT en provenance du programme 152 "Gendarmerie Nationale" au titre du renforcement des effectifs de la plateforme CHORUS ;
- +1 ETPT en provenance du programme 141 "Enseignement scolaire public du 2nd degré" concernant le renfort du SG-CIPDR ;
- + 30 ETPT en provenance du programme 112 "Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire" dans le cadre de la création de l'agence nationale de la cohésion des territoires ;
- 9 ETPT vers le programme 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" dans le cadre de la réforme de la gestion des retraites de l'État.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois du programme
Hauts fonctionnaires	117	15	6,60	114	17	5,10	-3,00
Personnels administratifs cat A	372	19	7,40	372	81	6,40	0,00
Personnels administratifs cat B	259	13	7,40	259	57	6,20	0,00
Personnels administratifs cat C	460	20	7,50	406	88	6,10	-54,00
Personnels techniques	94	14	6,10	79	19	5,50	-15,00
Personnels des cultes	86	45	7,90	76	76	8,20	-10,00
Ouvriers d'Etat	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Officiers de gendarmerie	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Sous-officiers de gendarmerie	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Volontaires (gendarmes)	0	0	0,00	0	0	0,00	0,00
Inspecteurs et délégués du permis du conduire	93	27	7,20	93	61	7,70	0,00
Total	1 481	153	7,30	1 399	399	6,30	-82,00

Les primo-recrutements comprennent les recrutements par voie de concours ainsi que les recrutements de personnels contractuels dont la durée du contrat est supérieure à un an.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2019	PLF 2020
Administration centrale	4 178	4 507
Services régionaux	195	4 249
Opérateurs	18	16
Services à l'étranger	0	0
Services départementaux	1 758	1 762
Autres	1 267	1 241
Total	7 416	11 775

Le plafond d'emplois des services d'administration centrale s'élève à 4 477 ETPT. L'augmentation entre 2019 et 2020 est principalement liée au transfert sur le programme 216 des effectifs au titre de la création du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI).

Les effectifs des services régionaux correspondent aux agents de la délégation à la sécurité routière (DSR) affectés au sein des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour les départements d'outre-mer (DEAL) et de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA), ainsi qu'aux effectifs de la filière sociale affectés en préfecture. À compter de 2020, les effectifs des services régionaux comprennent également les agents des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) hors Île-de-France, ce qui explique l'augmentation par rapport à 2019.

Les effectifs des services départementaux comprennent la majorité des inspecteurs et délégués du permis de conduire et des effectifs déconcentrés dédiés à la sécurité routière.

La ligne « Autres » correspond aux personnels des cultes.

La ligne « Opérateurs » regroupe 16 agents portés par le programme 216 en poste à l'office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), opérateur rattaché au programme 303 « Immigration et asile ».

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 – État-major et services centraux	9 045
03 – Système d'information et de communication	0
04 – Action sociale et formation	0
05 – Affaires immobilières	0
06 – Affaires juridiques et contentieuses	0
08 – Immigration, asile et intégration	568
09 – Sécurité et éducation routières	2 162
10 – Fonds interministériel de prévention de la délinquance	0
Total	11 775

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 112

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2019	PLF 2020
Rémunération d'activité	311 043 655	452 600 823
Cotisations et contributions sociales	198 410 849	296 901 490
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	150 304 437	222 896 669
- <i>Civils (y.c. ATI)</i>	111 253	177 419
	504	463
- <i>Militaires</i>	3 482 1	9 615 33
	53	8
- <i>Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)</i>	19 568	19 861 8
	780	68
- <i>Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)</i>	16 000	16 000 0
	000	00
Cotisation employeur au FSPOEIE	35 568 780	35 861 868
Autres cotisations	12 537 632	38 142 953
Prestations sociales et allocations diverses	9 652 064	9 435 136
Total Titre 2 (y.c. Cas pensions)	519 106 568	758 937 449
Total Titre 2 (hors Cas pensions)	368 802 131	536 040 780
FDC et ADP prévus en T2	1 596 000	1 130 000

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 0,8 M€. Le programme prévoit de verser l'ARE à 100 bénéficiaires.

La subvention versée au titre du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est positionnée pour l'ensemble du ministère sur le programme 216 et s'élève au total à 19,9 M€.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2019 retraitée	536,66
Prévision Exécution 2019 hors CAS Pensions	370,37
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2019-2020	169,77
Débasage de dépenses au profil atypique :	-3,48
- <i>GIPA</i>	-
	0,1
	9
- <i>Indemnisation des jours de CET</i>	-
	1,4
	5
- <i>Mesures de restructurations</i>	-
	0,0
	7
- <i>Autres</i>	-
	1,7
	7
Impact du schéma d'emploi	-5,11
EAP schéma d'emplois 2019	-9,26
Schéma d'emplois 2020	4,14
Mesures catégorielles	0,96
Mesures générales	0,25
Rebasage de la GIPA	0,19
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,07
GVT solde	1,76
GVT positif	4,06
GVT négatif	-2,30

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	1,52
Indemnisation des jours de CET	1,45
Mesures de restructurations	0,07
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	0,00
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	0,00
Total	536,04

La ligne « Débasage des dépenses au profil atypique » (-3,48 M€) résulte de :

- la GIPA (-0,19 M€) ;
- l'indemnisation des jours CET (-1,45 M€) ;
- des mesures de restructuration (-0,07 M€) ;
- « autres », des transferts en gestion 2019, notamment au titre du financement des mesures salariales et des personnels de la sous-direction du pilotage des services déconcentrés de la direction des services administratifs et financiers du Premier ministre dans le cadre de la fusion des programmes 307 et 333 (-1,77 M€).

Le GVT positif représente 1,2 % de la masse salariale et le GVT négatif -0,6 %.

Le montant prévu en 2020 au titre du versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat est de 188 000 €. Le programme prévoit de verser la GIPA à 931 bénéficiaires.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Hauts fonctionnaires	122 356	125 600	122 558	109 373	112 198	109 388
Personnels administratifs cat A	53 619	61 169	52 626	45 948	52 883	45 279
Personnels administratifs cat B	32 010	42 830	35 501	27 533	36 737	30 451
Personnels administratifs cat C	26 938	36 366	29 458	23 043	31 087	25 139
Personnels techniques	44 025	47 934	40 614	38 354	41 676	35 211
Personnels des cultes	26 051	30 828	30 995	21 660	25 606	25 738
Ouvriers d'Etat	39 673	38 854	40 178	32 896	32 217	33 315
Hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction et corps de commandement (police nationale)	74 829	72 274	73 357	65 054	63 103	63 914
Corps d'encadrement et d'application (police nationale)	49 219	49 959	49 282	42 857	43 849	42 879
Officiers de gendarmerie	39 512	67 942	71 885	37 915	65 767	69 743
Officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale	30 075	55 980	56 944	28 859	54 188	55 247
Sous-officiers de gendarmerie	26 405	40 311	51 018	25 477	39 018	49 435
Sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale	23 943	34 928	35 883	23 102	33 808	34 769
Volontaires (gendarmes)	0	0	0	0	0	0
Inspecteurs et délégués du permis de conduire	37 111	49 065	40 816	32 094	41 957	35 078

Les coûts sont calculés sur la base des entrées et sorties constatées sur l'année 2018. A l'exception de trois catégories (personnels administratifs de catégorie A, personnels techniques et hauts fonctionnaires, corps de conception et de direction de la police nationale) les coûts d'entrées constatés sont en moyenne inférieurs aux coûts de sortie en raison de l'arrivée sur le programme de personnels de grade et d'ancienneté inférieurs à celui des personnels sortants.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût 2020	Coût en année pleine
Mesures statutaires	0					539 512	539 512
Création d'emplois GRAF chez les IST dont postes HEA	1	A	Ingénieur des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	4 083	4 083
Décroisement CAIOM/GRAF et création d'emplois fonctionnels dont postes HEA	1	A	Attaché d'administration de l'État	01-2020	12	14 873	14 873
Extinction du corps des C SIC et repyramidage vers B SIC	2	B et C	Agents et techniciens des systèmes d'information et de communication	01-2020	12	4 230	4 230
Parcours professionnels des carrières et des rémunérations (PPCR)	1 561	A, B et C	Personnels administratifs et techniques	01-2020	12	461 653	461 653
Rapprochement ADTIOM - ADTPN	1	C	Adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	1 817	1 817
Revalorisation du référentiel des contrats	225		Agents contractuels	01-2020	12	52 856	52 856
Mesures indemnitaires	0					416 894	416 894
CIA collectif (filières des systèmes d'information et de communication et des services techniques)	638	A, B et C	Corps des systèmes d'information et de communication et corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer	01-2020	12	92 977	92 977
CIA des IPCSR et DPCSR	1 407	A et B	Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	01-2020	12	216 750	216 750
Réexamen de l'IFSE (personnels des services techniques A, B et C et personnels des SIC B et C)	464	A, B et C	Corps des services techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et corps des systèmes d'information et de communication	01-2020	12	107 167	107 167
Total						956 406	956 406

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration collective	3 750 000	12 315 309		12 315 309
Logement, prêt immobilier				
Famille dont arbre de Noël, centre de vacances, colonies	85 315	2 501 426	300 000	2 801 426
Œuvres sociales, prêts sociaux, secours et soutien de toute nature (juridique, mutuelle, etc.)		10 699 256		10 699 256
Santé (soins et prévention)	86 267	7 549 872		7 549 872
Autres		405 575		405 575
Total		33 471 438	300 000	33 771 438

L'action sociale et l'accompagnement du personnel s'adressent à tous les agents du ministère et à leurs familles.

Les politiques d'action sociale du ministère de l'intérieur sont mises en œuvre, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes partenaires, en matière de restauration, d'aides aux séjours, de secours, de logement, de petite enfance et d'insertion des personnes handicapées. Les services d'action sociale mettent en place les dispositifs d'accompagnement du personnel dont la priorité est l'amélioration des conditions de vie et de santé au travail des agents, dans un contexte de modernisation du ministère de l'intérieur. Ces dispositifs incluent également les réseaux des professionnels de soutien (médecine de prévention, service social, inspection santé et sécurité au travail).

Concernant le programme 216, les crédits relevant du titre 3 sont consacrés à la restauration collective, aux séjours et actions locales au profit des agents et de leurs familles, au fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien, à l'insertion des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention. Des subventions sont également accordées aux opérateurs sociaux à hauteur de 10,7 M€ (associations et fondations) œuvrant pour le compte du ministère dans différents domaines de l'action sociale.

Le décompte des effectifs concernés reste peu pertinent dans la mesure où il intègre des effectifs qui sont rémunérés sur d'autres programmes, des agents retraités, voire des enfants d'agents. Par ailleurs, pour certains types de dépenses, la notion d'effectif reste difficile à estimer. Ainsi, les actions d'information et de prévention, l'action des réseaux de santé et sécurité au travail bénéficient à tous les personnels du ministère quel que soit leur programme de rattachement.

Les crédits relevant de la rubrique « Famille, vacances » reprennent les actions locales menées à l'initiative des commissions locales d'action sociale. Les effectifs indiqués correspondent au nombre de bénéficiaires, qu'il s'agisse d'agents en activité, de leurs enfants ou de retraités.

Les crédits identifiés dans la rubrique « Prévention / secours » concernent les frais de fonctionnement des réseaux des professionnels de soutien.

La rubrique « Autres » reprend les crédits consacrés à l'insertion des personnes handicapées et aux actions d'information et de prévention, qui concernent l'ensemble des agents du ministère et parfois les retraités.

Enfin, les crédits de titre 5 sont essentiellement destinés à la mise aux normes d'hygiène et de sécurité de l'immobilier social (centres de vacances et restaurants administratifs).

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

Au 1er janvier 2020, le Ministère de l'Intérieur crée la direction du numérique (DNUM) qui pilotera de manière transversale la stratégie du ministère en matière de numérique mais également la conception et la réalisation des grands projets informatiques. La liste des grands projets informatiques a donc été revue dans cette perspective.

Les grands projets informatiques retenus pour 2020 sont le réseau radio du futur (RRF), le Cloud PI, France VISAS, SI AEF et SI ANEF. Les projets relatifs à la commission consultative du stationnement payant (CCSP) et au datacenter B015 sont désormais achevés.

CLOUD PI

Le programme « Produits de l'Intérieur » est né en 2016 à la suite des premières réalisations des années 2014 et 2015 : hébergement de l'application de gestion des demandes d'asile de la DGEF et de l'application de traitement des épreuves théoriques générales du permis de conduire de la DSR. Ce programme couvre de nombreux aspects liés :

- aux problématiques d'hébergement (mise à disposition rapide et automatique d'environnement totalement virtualisés ou de serveurs physiques),
- aux problématiques de production de nouvelles applications facilitant les méthodes agiles, DevOps et DevSecOps
- aux problématiques de mise à disposition de produits informatiques prêts à l'emploi (espaces de stockage à la demande, outils de sondage...).

L'ensemble du programme poursuit l'objectif d'offrir des infrastructures hautement sécurisées, homologuées au niveau « Diffusion Restreinte ». Il comporte des phases d'évolution (*build*) liées à la mise en place et l'organisation des technologies d'hébergement adaptées aux besoins et une activité d'exploitation en continu (*run*) correspondant au suivi de l'offre de service.

Le Cloud PI héberge d'ores et déjà plusieurs applications importantes du ministère telles que les systèmes d'information du département du contrôle automatisé (délégation à la sécurité et la conduite routière), de l'éducation routière et du permis de conduire (délégation à la sécurité et la conduite routière), de la commission consultative du stationnement payant, le système informatisé de l'accueil des étrangers en France et le nouveau contrôle transfrontière (direction générale des étrangers en France). Il constitue actuellement le moyen d'hébergement privilégié. Il s'inscrit également dans une démarche interministérielle, dans la mesure où il permet l'hébergement notamment de France Connect (DINSIC), France Visa (MAEE/DGEF), TCHAP (DINSIC).

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,31	5,86	2,64	3,46	4,90	4,95	4,90	4,70	4,90	5,69	24,65	24,65
Titre 2	1,20	1,20	0,80	0,80	1,00	1,00	1,20	1,20	1,20	1,20	5,40	5,40
Total	8,51	7,06	3,44	4,26	5,90	5,95	6,10	5,90	6,10	6,89	30,05	30,05

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	23,67	30,05	26,93
Durée totale en mois	60	72	20,00

GAINS DU PROJET

L'emploi du cloud PI, dont le modèle économique doit aboutir à terme à un autofinancement, permet de :

- mettre à disposition des clients finaux un ensemble de services conçus en fonction des différents métiers,
- fiabiliser l'hébergement des applications par une industrialisation systématique et par un hébergement sur deux instances de cloud totalement indépendantes,
- mettre à disposition des infrastructures très rapidement (quelques minutes) ;
- améliorer de façon drastique le niveau de sécurité de l'hébergement des applications et des services (le cloud est homologué de nouveau chaque année),
- fournir des services immédiatement et à la demande des utilisateurs finaux,
- indiquer voire facturer aux clients finaux les coûts des services utilisés (paiement à la consommation) de façon transparente.

La technologie Cloud est dorénavant adoptée par une grande majorité des chefs de projet car elle permet une agilité certaine que ne permet pas les infrastructures traditionnelles.

Dans la vie courante des applications, le Cloud permet des mises en exploitation rapides, sans interruption de service et offre la possibilité de retour arrière aisé et sans incidence pour les utilisateurs.

Depuis la première homologation, en avril 2017, un accroissement exponentiel de l'utilisation du Cloud est constaté. Cette progression s'est accélérée depuis mars 2019 et a une incidence directe sur la puissance des plates-formes et nécessite de poursuivre les acquisitions effectuées en 2019.

FRANCE VISAS

Le projet France-Visas a pour objet la refonte des applications informatiques de traitement des demandes de visas adressées à la France en dématérialisant l'intégralité du processus. Il vise principalement à :

- Répondre à l'obsolescence technique du système d'information actuel ;
- Simplifier les démarches des usagers ;
- Améliorer les conditions de travail et la productivité des agents dans le contexte d'augmentation régulière des demandes de visas (+10% / an) ;
- Renforcer la lutte contre la fraude ;
- Maîtriser les risques sécuritaires et migratoires ;
- Faciliter le pilotage ;
- Réduire les coûts de fonctionnement.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 303 et 105 (MEAE)
Zone fonctionnelle principale	Délivrance de visas d'entrée en France

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	15,00	13,00	6,90	5,80	6,30	6,90	5,70	6,80	10,00	11,40	43,90	43,90

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 2	4,40	4,40	1,20	1,20	1,40	1,40	1,40	1,40	2,10	2,10	10,50	10,50
Total	19,40	17,40	8,10	7,00	7,70	8,30	7,10	8,20	12,10	13,50	54,40	54,40

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	20,00	54,40	172,00
Durée totale en mois	60	84	40,00

Le coût global du projet indiqué comprend les dépenses d'investissement ainsi que les dépenses de fonctionnement correspondant à 2 années de maintien en condition opérationnelle (MCO) une fois le système entièrement déployé.

Suite à un audit réalisé début 2018, la durée du projet est réévaluée à 7 ans. Le coût d'investissement global a été réévalué en 2017 puis en 2018. Cette dépense est atténuée par le remboursement à hauteur de 75% par les fonds européens (FSI). Le portail France-Visas est ouvert au public depuis octobre 2017. Les coûts de fonctionnement annuels une fois le système entièrement déployé, sont estimés à 4M€.

GAINS DU PROJET

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ - HT2	20,00	20,00	0,00
Gain annuel en M€ - T2	0,00	0,00	
Gain annuel en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	2	2	0,00

France-Visas sera rentabilisé moins de 2 ans après la fin de son déploiement grâce aux gains de productivité (valorisés à environ 20 M€ par an) apportés par le nouveau système :

- Capacité des services à traiter plus de dossiers à moyens constants (estimés à 800.000 dossiers supplémentaires par an) ;
- Économies de stockage et de manipulation des dossiers papier générées par la dématérialisation.

MODERNISATION DE L'INPT (PROJETS FH ET IP) - PROJET ANTARES

Année de lancement du projet	2014
Financement	0161-13
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	124,50	117,31	6,99	7,95	6,97	9,47	2,18	3,16	2,18	4,95	142,83	142,83
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	124,50	117,31	6,99	7,95	6,97	9,47	2,18	3,16	2,18	4,95	142,83	142,83

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	118,60	142,83	20,43
Durée totale en mois	120	120	0,00

GAINS DU PROJET

RÉSEAU RADIO DU FUTUR

Annoncé par le Président de la République lors de son discours aux forces de sécurité intérieure le 18 octobre 2017, le réseau radio du futur (RRF) est un réseau radio à très haut débit, innovant et évolutif, destiné aux équipes de secours et aux unités de sécurité intérieure (soit 300 000 utilisateurs au moins), dans une perspective interministérielle et d'ouverture aux collectivités territoriales et opérateurs d'importance vitale (OIV). Il a pour qualité d'être particulièrement résilient, y compris face à des crises majeures, et d'allier souplesse et efficacité en termes d'interopérabilité entre forces. Il remédie à l'obsolescence des réseaux actuels (Rubis et INPT – Acropol et Antarès), tant sur le plan technique que fonctionnel.

Sa mise en oeuvre s'intègre dans les orientations de la démarche AP2022. Elle contribue à la réforme relative à la police de sécurité du quotidien et à la mise en oeuvre d'un continuum de sécurité. L'ouverture pleine et entière du service constitue un objectif stratégique dans la perspective de la sécurisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

Année de lancement du projet	2016
Financement	216
Zone fonctionnelle principale	Sécurité Intérieure

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,15	0,72	0,64	1,06	27,98	16,09	21,21	19,76	96,36	109,70	147,34	147,34
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	1,10	17,90	17,90	19,00	19,00
Total	1,15	0,72	0,64	1,06	27,98	16,09	22,31	20,86	114,26	127,60	166,34	166,34

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	164,05	166,34	1,40
Durée totale en mois	48	48	0,00

GAINS DU PROJET

Le coût d'exploitation et de fonctionnement du RRF, en cible, sera quasiment équivalent au coût actuel des réseaux radio en incluant le financement des abonnements Néo (solutions de mobilité pour la sécurité intérieure), pour un service et un périmètre (300 000 utilisateurs) significativement supérieur. Le projet RRF permettra donc de dégager des gains.

Le projet aura également un gain opérationnel conséquent :

- il permet un saut technologique qui permettra aux services utilisateurs de bénéficier dès sa mise en oeuvre d'un niveau 4G (contre équivalent 2G pour les réseaux radio actuels), mais également d'avoir accès immédiatement, régulièrement et automatiquement aux évolutions technologiques des opérateurs de la téléphonie mobile dans le futur,
- le maintien des réseaux actuels dans les années à venir représente un risque opérationnel, notamment au niveau de la plaque parisienne, du fait de l'obsolescence prévisible de ces systèmes.

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les gains non économiques portent essentiellement sur :

- l'évolutivité du système ;
- la mise à disposition d'un haut débit mobile, fortement résilient ;
- une qualité audio sans commune mesure avec l'existant ;
- la possibilité de transmettre des flux vidéo, y compris du terrain vers la salle de commandement, et si besoin, en mode conférence ;
- des possibilités de géolocalisation fortement améliorées par rapport à l'existant (par exemple, avec le renvoi vers le terminal de l'utilisateur des données de géolocalisation de l'ensemble des membres de son propre groupe de communication).

L'amélioration de l'efficacité des interventions des équipes de sécurité ou de secours doit également permettre de dégager des gains en termes de qualité du service public rendu (par exemple, en vies humaines supplémentaires préservées), même si ces gains ne peuvent pas faire l'objet d'un chiffrage pertinent à ce stade du projet.

■ SI AEF (SYSTÈME D'INFORMATION DE L'ADMINISTRATION DES ETRANGERS EN FRANCE)

Le SI AEF a pour objet la conception et/ou la refonte des applications informatiques dans les domaines de l'asile, du séjour et de l'éloignement afin de rationaliser et simplifier les démarches des usagers mais également de faciliter le travail des agents par une dématérialisation complète du dossier, de la demande à l'instruction.

Le SI AEF a plusieurs objectifs dont :

- la réponse à l'obsolescence technique des applications historiques ;
- la simplification des démarches des usagers par le numérique ;
- la mise à disposition d'outils riches, efficaces et ergonomiques au profit des agents instructeurs ;
- la simplification de l'enregistrement et de la gestion des demandes d'asile ;
- la fluidification du processus de délivrance des titres de séjour et documents de voyage pour étrangers ;
- l'amélioration des outils de lutte contre la fraude et de lutte contre l'immigration irrégulière ;
- la mise à disposition d'outils de pilotage, d'évaluation et d'adaptation des politiques publiques dans ces domaines ;
- la réduction des coûts de fonctionnement.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 303 et fonds de concours européens
Zone fonctionnelle principale	Gestion administrative des étrangers en France (asile, séjour, éloignement)

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(En million d'euros)

	2017 et années précédentes en cumul		2018 exécution		2019 prévisions		2020 prévision		2021 et années suivantes en cumul		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	24,00	20,00	6,90	8,30	6,70	6,70	7,10	6,80	7,00	9,60	51,70	51,40
Titre 2	0,20	0,20	1,00	1,00	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	3,60	3,60
Total	24,20	20,20	7,90	9,30	7,50	7,50	7,90	7,60	7,80	10,40	55,30	55,00

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Coût total en M€	52,90	55,00	3,97
Durée totale en mois	96	96	0,00

GAINS DU PROJET

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ - HT2	15,00	15,00	0,00
Gain annuel en M€ - T2	0,00	0,00	
Gain annuel en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	0,00	0,00	
Délai de retour en années	0	0	

Le nouveau système d'information de l'administration pour les étrangers en France permettra de réaliser à compter de 2023 des économies de fonctionnement évaluées en moyenne à 15 M€ par an. Ces économies résulteront de la réduction des indus sur l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), de l'accélération du traitement des convocations par l'OFPPRA, de la suppression des récépissés et titres provisoires émis au cours de la procédure de demande de titres de séjour et de la fin du recours à la gestion électronique de document (GED) privée en préfecture. Le SI AEF permettra également une dématérialisation des archives ainsi qu'une réduction du nombre de passages physique des usagers en préfecture ainsi qu'une forte diminution des files d'attente.

MARCHÉS DE PARTENARIAT

AOT-LOA / POLE DGGN ISSY-LES-MOULINEAUX

Le ministère de la défense a signé, en 2008, une autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat (AOT-LOA) pour la construction et l'entretien du siège de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) à Issy-les-Moulineaux. La gestion financière de l'AOT-LOA relève du programme 216 depuis son transfert en 2012 par le programme 152 « Gendarmerie nationale », dans le cadre de la rationalisation de la gestion immobilière des sites occupés par les services d'administration centrale du ministère de l'intérieur.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	161,1 16,4	0,0 3,1	0,0 3,2	0,0 3,4	0,0 3,5	0,0 131,5	161,1 161,1
Fonctionnement	22,7 22,7	4,0 4,0	4,1 4,1	4,1 4,1	4,2 4,2	112,5 112,5	151,5 151,5
Financement	41,1 41,1	6,2 6,2	6,1 6,1	6,0 6,0	5,8 5,8	73,8 73,8	139,0 139,0

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT / CREDIT-BAIL IMMOBILIER POLE DE RENSEIGNEMENTS DE LEVALLOIS

La direction générale de la sécurité intérieure est installée dans un immeuble situé sur la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine. Cet immeuble a fait l'objet d'une procédure de location avec option d'achat (LOA) engagée en 2006. Cette option d'achat a été levée le 30 décembre 2016 par le recours à un crédit-bail immobilier dont l'échéancier est détaillé dans le tableau suivant :

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	183,7 15,0	0,0 15,1	0,0 15,5	0,0 16,0	0,0 16,4	0,0 105,8	183,7 183,7
Fonctionnement	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0
Financement	5,4 1,0	0,0 1,3	0,0 1,2	0,0 1,0	0,0 0,9	2,6 2,6	8,0 8,0

MARCHÉ DE PARTENARIAT / CONTRAT DE PARTENARIAT/CREDIT BAIL IMMOBILIER GARANCE

L'acquisition de l'immeuble « Le Garance » (Paris 20ème), livré en 2015 et occupé par sept services du ministère de l'intérieur, fait l'objet d'un crédit-bail immobilier (CBI) signé en 2014.

(en millions d'euros)

Autorisations d'engagement Crédits de paiement	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022 et années postérieures	Total
Investissement	141,0 17,8	0,0 8,4	0,0 8,6	0,0 8,9	0,0 9,2	0,0 88,0	141,0 141,0
Fonctionnement	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0	0,0 0,0
Financement	16,9 4,9	0,0 2,0	0,0 1,8	0,0 1,7	0,0 1,6	0,0 5,0	16,9 16,9

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2007-2014

Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2015-2020

Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
-----------------------	---

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
687 639 481	0	416 707 641	463 517 741	640 829 381

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
640 829 381	141 325 939 0	86 111 247	79 909 538	333 482 657
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
592 066 208 22 913 356	511 935 588 22 913 356	57 344 175	3 775 710	19 010 735
Totaux	676 174 883	143 455 422	83 685 248	352 493 392

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
87%	9.3%	0.6%	3.1%

Le solde des engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2019 est estimé à 641 M€. Il comprend notamment les opérations suivantes :

- 140 M€ au titre du crédit bail immobilier de Levallois-Perret ;
- 138 M€ au titre du siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux ;
- 114 M€ au titre de l'opération immobilière Garance à Paris ;
- 86 M€ au titre de la prise à bail de l'immeuble « Le Lumière » à Paris ;
- 61 M€ dans le cadre du renouvellement de baux relevant de l'administration centrale entre 2012 et 2017 ;
- 22 M€ au titre du fond interministériel de prévention de la délinquance ;
- 38 M€ au titre d'opérations relevant des systèmes d'information et de communication (SIC) ;
- 19 M€ au titre des marchés pluriannuels de fluides dont l'engagement interviendra en 2019.

Les CP 2020, 2021 et 2022 qui permettront de couvrir ces opérations sont détaillés ci-après :

- immeuble « Le Lumière » : 24,1 M€ en 2020, 24,4 M€ en 2021, 24,9 M€ en 2022 ;
- pôle renseignement de Levallois-Perret : 17 M€ en 2020, 17,3 M€ en 2021, 17,7 M€ en 2022 ;
- renouvellement de baux relevant de l'administration centrale : 19,9 M€ en 2020, 19,5 M€ en 2021, 17,1 M€ en 2022 ;

- immeuble Garance : 10,6 M€ en 2020, 10,8 M€ en 2021 et 10,9 M€ en 2022 ;
- siège de la DGGN à Issy-les-Moulineaux : 3,4 M€ en 2020, 3,5 M€ en 2021 et 3,7 M€ en 2022 ;

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 47,9%**État-major et services centraux**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	590 320 743	56 950 966	647 271 709	1 986 000
Crédits de paiement	590 320 743	57 176 247	647 496 990	1 986 000

ACTIVITÉS

L'action 1 « État-major et services centraux » rassemble les activités des directions transversales du ministère, y compris les activités d'inspection et de prospective. Cette action a pour finalité d'assurer le pilotage des missions du ministère et son accompagnement. Elle comprend également les crédits nécessaires au fonctionnement courant des services d'état-major et autres services centraux.

EFFECTIFS

Depuis 2012, une convention de gestion entre les ministères de l'intérieur et des outre-mer encadre la gestion des personnels du ministère des outre-mer, gérés par le programme 216 pour les crédits de titre 2.

L'action 1 « État-major et services centraux » porte les emplois des services suivants :

- les cabinets du ministre de l'intérieur, du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la ministre des outre-mer ;
- le cabinet du secrétaire général ;
- la mission des archives nationales ;
- le service du haut fonctionnaire de défense ;
- la délégation à l'information et à la communication ;
- la délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer ;
- la représentation permanente à Bruxelles (service Justice et affaires intérieures) ;
- le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- l'inspection générale de l'administration ;
- le centre des hautes études du ministère de l'intérieur ;
- la direction du numérique ;
- la direction générale des outre-mer ;
- la direction générale des collectivités locales ;
- la direction des libertés publiques et des affaires juridiques ;
- la direction de la modernisation et de l'action territoriale ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'évaluation de la performance, de l'achat, des finances et de l'immobilier ;
- les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) hors Ile-de-France ;
- le greffe de la commission du contentieux du stationnement payant.

Elle porte 9 015 ETPT ainsi répartis :

- 413 hauts fonctionnaires ;
- 4331 personnels administratifs dont 1 110 personnels de catégorie A, 1 071 personnels de catégorie B et 2 150 personnels de catégorie C ;

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 2 521 personnels techniques ;
- 1 241 personnels des cultes ;
- 249 ouvriers d'État ;
- 193 personnels relevant des catégories d'emploi des officiers, des officiers du corps technique et administratif, des sous-officiers, des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif et des volontaires de la gendarmerie nationale ;
- 67 personnels relevant des catégories d'emploi des hauts fonctionnaires, du corps de conception et de direction et du corps de commandement ainsi que du corps d'encadrement et d'application de la police nationale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	590 320 743	590 320 743
Rémunérations d'activité	348 569 863	348 569 863
Cotisations et contributions sociales	232 674 267	232 674 267
Prestations sociales et allocations diverses	9 076 613	9 076 613
Dépenses de fonctionnement	56 950 966	57 176 247
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 450 966	39 676 247
Subventions pour charges de service public	17 500 000	17 500 000
Total	647 271 709	647 496 990

Les crédits de l'action 1 « État-major et services centraux » (56,95 M€ en AE et 57,18 M€ en CP) couvrent les postes suivants :

- le fonctionnement courant des services centraux (y compris les cabinets ministériels, les services d'état-major, l'inspection générale de l'administration) à hauteur de 17,52 M€ en AE et 17,43 M€ en CP ;
- le fonctionnement des SZSIC pour 1,02 M€ en AE et 0,52 M€ en CP ;
- le fonctionnement des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) hors IDF pour 16,02 M€ en AE et 16,84 M€ en CP, rattachés à compter du 1^{er} janvier 2020 au programme 216 ;
- la politique de communication du ministère à hauteur de 1,75 M€ en AE/CP ;
- les dépenses d'études, de recherche, de subvention et d'audit à hauteur de 0,34 M€ en AE/CP ;
- les dépenses connexes en ressources humaines non imputées en titre 2 (congrés bonifiés, frais de changement de résidence, remboursement de mises à disposition) pour 2,80 M€ en AE/CP ;
- la subvention pour charges de service public versée au Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), d'un montant de 17,50 M€.

ACTION n° 03 22,8%**Système d'information et de communication**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	308 262 116	308 262 116	19 700 279
Crédits de paiement	0	289 251 381	289 251 381	19 700 279

Les crédits inscrits à l'action 3 « Système d'information et de communication » couvrent, pour l'essentiel, des dépenses récurrentes de maintenance, de maintien en condition opérationnelle (MCO) et d'investissement réalisées au profit de l'ensemble des directions et services du ministère. Ils concernent les infrastructures de communication (réseaux informatiques, téléphonique, messagerie, etc.) ainsi que les moyens d'hébergement et de sauvegarde des applications

nationales utilisés par les services centraux et déconcentrés (préfectures, services de police) dans le cadre de leurs missions opérationnelles.

Il convient de noter une augmentation importante des crédits programmés dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 (+ 206,6 M€ en AE et + 198,9 M€ en CP).

Cette progression est liée à la création de la direction du numérique (DNUM), qui pilote à partir du 1^{er} janvier 2020 l'ensemble des crédits ministériels liés aux systèmes d'information et de communication. La mise en place de la DNUM occasionne en effet des transferts de crédits au bénéfice du programme CPPI depuis les autres programmes du ministère de l'intérieur. Les dépenses d'équipement et d'informatique de proximité liées au poste de travail de l'agent ainsi que les crédits du compte d'affectation spéciale « contrôle de la circulation et du stationnement routier » (radars) ne sont pas concernés par ces transferts.

Par ailleurs, le programme CPPI bénéficie de mesures nouvelles au profit de deux actions : la refonte des SI européens et la mise en œuvre de la procédure pénale numérique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	201 396 680	190 764 730
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	201 396 680	190 764 730
Dépenses d'investissement	106 865 436	98 486 651
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	106 865 436	98 486 651
Total	308 262 116	289 251 381

Les dépenses d'informatique s'établissent à 308,3 M€ en AE et 289,3 M€ en CP. Elles se subdivisent en deux postes :

- d'une part, les dépenses de fonctionnement avec 201,4 M€ en AE et 190,8 M€ en CP représentant 65 % des AE et 66 % des CP.
- d'autre part, les dépenses d'investissement avec 106,8 M€ en AE et 98,5 M€ en CP constituant respectivement un quart des frais occasionnés : 35 % des AE et 34 % des CP.

Ces dépenses sont présentées en briques techniques intégrant les crédits de fonctionnement et d'investissement dans le tableau ci-après :

	Titre 3		Titre 5		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Infrastructures, réseaux et télécoms	94 940 201	87 545 271	37 301 125	35 407 277	132 241 326	122 952 548
Postes de travail et licences	6 050 777	5 821 620	1 388 866	1 295 636	7 439 643	7 117 256
Hébergement	40 349 587	35 328 671	9 331 547	8 044 375	49 681 134	43 373 046
Applications	58 935 800	61 112 917	36 803 707	33 271 031	95 739 507	94 383 948
Soutien et pilotage	1 120 315	956 251	832 113	710 254	1 952 428	1 666 505
Réseau Radio du futur	0	0	21 208 078	19 758 078	21 208 078	19 758 078
Total	201 396 680	190 764 730	106 865 436	98 486 651	308 262 116	289 251 381

1. Infrastructures réseaux, télécoms et sécurité (132,2 M€ en AE et 123 M€ en CP)

Les moyens alloués à ce poste sont dédiés au maintien en condition opérationnelle (MCO) du réseau informatique ministériel et des infrastructures téléphoniques du ministère de l'intérieur comprenant notamment :

- les dépenses liées aux abonnements des liaisons pour le réseau interministériel de l'État (RIE) et le maintien des liaisons louées ;
- la sécurisation des réseaux et des accès aux systèmes d'information, et aux bâtiments, les opérations de câblage afin de garantir un accès optimal au réseau et le bon fonctionnement de celui-ci ;

- le développement et la maintenance de la téléphonie sur IP et la maintenance des installations téléphoniques classiques ;
- L'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;
- le plan de vidéo-protection de la préfecture de police (PVPP).

2. Postes de travail et licences (7,5 M€ en AE et 7,1 M€ en CP)

Ces crédits permettent la mise à jour et le renouvellement du parc informatique de l'administration centrale et des services déconcentrés ainsi que des licences bureautiques et antivirus associés.

3. Hébergement (49,7 M€ en AE et 43,3 M€ en CP)

Les dépenses consacrées aux plates-formes d'exploitation centralisées poursuivent une triple finalité :

- le renouvellement et la mise à niveau des matériels et des serveurs exigés par l'augmentation et l'évolution des applications exploitées par le ministère de l'intérieur. La maintenance matérielle et logicielle est également nécessaire pour assurer une qualité de service satisfaisante et le bon fonctionnement des systèmes ;
- des investissements pour mettre en place et développer la mutualisation des plates-formes et des coûts d'exploitation liés ainsi que pour augmenter les capacités de stockage nécessaires ;
- des investissements pour permettre la création de plateformes et de surfaces d'hébergement sécurisées et de services associés à vocation interministérielle ainsi que de services informatiques en nuage de type privatif.

4. Applications (95,7 M€ en AE et 94,4 M€ en CP)

Ces crédits permettent d'assurer :

- la maintenance et le fonctionnement des applications informatiques de l'ensemble du ministère de l'intérieur qu'il s'agisse des domaines liés notamment aux ressources humaines et budgétaires, aux affaires juridiques, aux élections politiques, au périmètre de la sécurité (police nationale, gendarmerie nationale, sécurité civile, sécurité routière), aux collectivités locales, aux politiques portées par la direction générale des étrangers en France et aux fonctions support ;
- l'évolution des applications existantes et le coût lié au développement de la nouvelle application (SI européens).

5. Soutien et pilotage (2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP)

Cette rubrique vise à accomplir les missions suivantes :

- assister le ministère dans la veille technologique et l'expertise liées aux systèmes d'information et de communication ;
- financer des prestations logistiques d'acheminement de matériels informatiques.

6. Réseau radio du futur (21,2 M€ en AE et 19,8 M€ en CP)

Le réseau radio du futur (RRF) est un réseau radio à très haut débit, innovant et évolutif, destiné aux équipes de secours et aux unités de sécurité intérieure (soit 300 000 utilisateurs au moins), dans une perspective interministérielle et d'ouverture aux collectivités territoriales et opérateurs d'importance vitale (OIV). Il a pour qualité d'être particulièrement résilient, y compris face à des crises majeures, et d'allier souplesse et efficacité en termes d'interopérabilité entre forces. Il remédie à l'obsolescence des réseaux actuels (Rubis et INPT – Acropol et Antarès), tant sur le plan technique que fonctionnel.

Sa mise en oeuvre s'intègre dans les orientations de la démarche AP2022. Elle contribue à la réforme relative à la police de sécurité du quotidien et à la mise en oeuvre d'un continuum de sécurité. L'ouverture pleine et entière du service constitue un objectif stratégique dans la perspective de la sécurisation des Jeux Olympiques de Paris en 2024.

ACTION n° 04 2,9%**Action sociale et formation**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	39 605 394	39 605 394	2 342 698
Crédits de paiement	0	39 605 394	39 605 394	2 342 698

L'action 4 « Action sociale et formation » recouvre les activités de formation des hauts fonctionnaires et des personnels administratifs et techniques hors statuts police et militaire, et contribue à la politique d'action sociale du ministère.

La politique de formation s'inscrit dans une gestion qualitative des ressources humaines. Elle repose sur une approche individuelle et collective des compétences des agents dans leur filière professionnelle (administrative, technique, des systèmes d'information ou sociale) et leurs différentes structures d'emploi.

L'ensemble des dispositifs d'action sociale (restauration collective, logement, petite enfance, aide aux séjours, secours et prévention des risques psychosociaux) accompagnent la mise en œuvre des actions de modernisation du ministère, dans un contexte de priorité donnée aux questions de santé et de sécurité au travail.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	39 605 394	39 605 394
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	39 605 394	39 605 394
Total	39 605 394	39 605 394

Les crédits de l'action 4 « Action sociale et formation » (39,6 M€ en AE et CP) recouvrent :

- les actions de formation réalisées au bénéfice des personnels du ministère de l'intérieur aussi bien au centre national de formation du ministère de l'intérieur de Lognes que dans les territoires, incluant la formation des personnels administratifs de la police nationale, des personnels civils de la gendarmerie nationale, et des personnels de la sécurité routière (formations transversales et actions de promotion professionnelle), ainsi que les concours et examens professionnels organisés pour le recrutement et la promotion des agents. Il est à noter que ces crédits couvrent également les dépenses liées à l'apprentissage pour l'ensemble des directions relevant du secrétariat général du ministère de l'intérieur.
- les dépenses relatives aux politiques sociales dont la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines a la responsabilité.

1. Formation, concours et promotion professionnelle (6,13 M€ en AE et CP)

	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Observations	Montant (en CP en €) (3) = (1) x (2)
Formation professionnelle CNF	Journées stagiaires (présentiel uniquement – hors formations en e-learning)	35000	122,88 €	1. Logistique (transport, hébergement et restauration) 2. Pédagogie 3. Apprentissage	4 300 956 €
Actions de formation déconcentrées (réseau)	Journées stagiaires (dont le e-learning)	51000	14,47 €	1. Réseau préfectorales 2. E-learning	738 000 €
Concours	Inscrits	18000	31,39 €	Location de salles, reprographie, affranchissement...	565 000 €
Promotion professionnelle	Agents formés à Lognes et en régions	6930	76,48 €		530 000 €
Total					6 133 956 €

En ce qui concerne la formation en 2020, il est important de souligner le déploiement de nouvelles actions de formation qui viendront compléter le plan ministériel de formation (PMF) pour accompagner :

- la mise en place du service de l'achat, de l'innovation et de la logistique du ministère de l'intérieur (SAILMI), de la direction du numérique (DNUM), des secrétariats généraux communs (SGC), et de la nouvelle organisation des services de l'Etat (OSE) en Guyane. Ces nouvelles actions de formation s'inscrivent dans le cadre du plan de transformation ministériel ;
- les référents fraude départementaux et dans les CERT pour lesquels un plan d'action spécifique à la « lutte contre la fraude » sera mis en place ;
- les conseillers mobilité carrière (CMC) régionaux qui seront formés à l'interprétation des bilans managériaux ;
- les agents des bureaux « élections » en préfectures et sous-préfectures dans le cadre des élections municipales qui auront lieu en mars 2020 ;
- le déploiement du nouveau SIRH Dialogue 2 ;
- la réforme des IRA, qui compte désormais deux cohortes de stagiaires. Cela a amené la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF) à adapter le parcours de formation des nouveaux attachés. Ainsi, en 2020, ce sont deux sessions de formation qui seront organisées en plus de celle au profit de la dernière promotion de lauréats des recrutements PPNG de 2019

En 2020, il s'agira en parallèle de continuer à déployer les actions de formation du PMF 2019 défini dans le cadre du document d'orientation de la formation 2018-2020. Cela concerne notamment les actions liées :

- aux missions prioritaires des préfectures (lutte contre la fraude documentaire, renforcement des politiques de sécurité et protection des populations, coordination des politiques interministérielles sur le territoire, contrôle de légalité et développement de l'expertise juridique) ;
- aux parcours de prise de poste (notamment les B et les C...) ;
- à la formation des ingénieurs SIC, désormais corps interministériel, dont la formation initiale incombe au ministère de l'intérieur au profit d'autres ministères partenaires ;
- à la formation des personnels techniques (filière immobilière et logistique) et spécialisés (filière sociale...) ;
- à la parution de la loi asile-immigration de 10 septembre 2018 nécessitant de former l'ensemble des cadres et des agents qui travaillent au service des étrangers sur tous les volets (éloignement, asile, séjour) ;
- à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans le cadre de la circulaire du 9 mars 2018. Il est à noter que l'ensemble des agents, c'est-à-dire, l'encadrement supérieur et dirigeant, l'encadrement intermédiaire, les référents égalité-diversité, les personnels RH, les acteurs de prévention, les membres de cellule d'écoute et l'ensemble des agents devront suivre ces formations dans les années qui viennent ;
- à l'obtention du label égalité-diversité par le ministère de l'intérieur en juin 2018. Des formations sont prévues pour l'ensemble des personnels, de l'encadrement aux agents. Elles seront également dispensées dans le cadre de la formation initiale, concernant les attachés, les secrétaires administratifs, les personnels techniques (IST, CST et ISIC) ainsi que les hauts fonctionnaires.

Parallèlement à ces priorités, le développement de l'offre d'e-formation sera poursuivi ainsi que l'appropriation des savoirs et moyens techniques nécessaires pour y parvenir.

Le coût lié l'apprentissage qui est une politique prioritaire gouvernementale sera important pour la SDRF en 2020 dans la mesure où il représente chaque année près de 12% de son budget.

En ce qui concerne les recrutements, le secrétariat général du ministère de l'intérieur organisera à nouveau en 2020 plus de 30 concours et examens professionnels.

Dans le cadre de PPNG, le ministère continuera de recruter des secrétaires administratifs par la voie de l'examen professionnel de « C en B », et des attachés par la voie de l'examen professionnel de « B en A ». Le recrutement direct d'attaché n'existera plus mais sera remplacé par les deux promotions annuelles sorties d'IRA dès 2020.

Par ailleurs, un nouvel examen professionnel de C en B sera organisé en 2020 à la suite de la fusion des corps d'adjoints techniques de la Police nationale et avec ceux de l'intérieur et de l'outre-mer.

2. Action sociale (33,47 M€ en AE et CP)

Le montant des dépenses hors titre 2 pour l'année 2020 est détaillé dans le tableau ci-après.

Politiques menées	Inducteur de coût	Nombre (1)	Coût unitaire (2)	Montant (en CP) (3) = (1) x (2)
Offre de services collectifs	Restauration - prestation repas réglementaire : nombre annuel de repas pris en charge	3 538 557	1,26	4 458 582
	Restauration - prestation complémentaire (aide au repas) : nombre annuel de repas pris en charge	1 950 000	2,50	4 875 000
	Restauration – fonctionnement/ESR : nombre total d'agent	187 648	15,89	2 981 727
	Séjour et actions locales : nombre de bénéficiaires	85 315	29,32	2 501 426
Professionnels de soutien	Médecine de prévention : nombre de visites	63 221	110,72	6 999 829
	Service social : coût / assistant social	183	1912,65	350 015
	Santé et sécurité au travail : coût fonctionnement / intervention	316	633	200 028
Insertion des personnes handicapées	Aides financières : nombre d'actions	80	3 375	270 000
Partenariat social	2 fondations, 8 associations	-	-	10 699 256
Missions transversales	Campagnes de prévention, études : nombre d'actions	55	2465	135 575
Total				33 471 438

Concernant l'offre de services collectifs, la restauration constitue un poste de dépense qui évolue à la hausse en 2020. L'augmentation des effectifs de police induit celle de la fréquentation des restaurants et du nombre de repas ainsi subventionnés. Les prévisions des frais de fonctionnement des restaurants inter-administratifs (RIA) ont été réévaluées en conséquence. L'assujettissement annoncé par la DGAFP de la prestation interministérielle et de l'aide complémentaire au repas à la TVA représentera un surcoût chiffré à ce jour et nécessitera une mesure nouvelle spécifique.

Les dépenses relatives aux actions locales sont stables depuis leur augmentation en 2017, également pour tenir compte de l'augmentation des effectifs de la police nationale. Elles correspondent aux budgets d'initiatives locales (BDIL) gérés par les commissions locales d'action sociale (CLAS) qui en votent l'emploi. Les actions d'initiatives locales s'adressent à l'ensemble des agents du ministère (en activité ou retraités) et à leurs ayants droit (conjoint et enfants).

Le renforcement de la politique de santé et sécurité au travail, compte tenu notamment des conditions de travail particulièrement difficiles des personnels actifs de police conduit à l'augmentation du niveau des dépenses de fonctionnement des réseaux de professionnels de soutien (médecine de prévention, service social). La priorité reste, en effet, portée sur la médecine de prévention qui constitue une obligation de l'employeur. Il s'agit du poste de dépenses le plus élevé, notamment en raison de la pénurie de médecins de prévention qui conduit à l'augmentation des prix des conventions conclues entre les services déconcentrés et les services de santé au travail.

Les crédits relatifs à l'insertion des personnes handicapées sont en hausse par rapport à la consommation constatée en 2018. L'essentiel des actions menées en matière de handicap est financé par les crédits alloués dans le cadre d'une convention avec le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP), avec lequel la convention triennale sera renouvelée début 2020. La hausse des crédits relatifs à l'insertion des personnes

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

handicapées a pour objectif de financer les actions n'étant pas éligibles au FIPHP en partie ou en totalité. Il convient de souligner que le ministère de l'intérieur a de nouveau respecté l'objectif de taux d'emploi de 6 % de personnes handicapées pour atteindre 8,16 % en 2018.

S'agissant du partenariat social, le montant des dépenses consacrées aux opérateurs œuvrant dans le domaine de l'action sociale pour le compte du ministère poursuit sa baisse en raison de la réduction du nombre de personnels de police mis à la disposition de certains d'entre eux, depuis l'été 2016, et par voie de conséquence, de la diminution du niveau de leur subvention de fonctionnement annuelle. Toutefois, le recrutement de personnels de droit privé, nécessaire à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, devra être pris en charge par le Ministère et conduire à une stabilisation des dépenses.

Les dépenses du secteur « missions transversales », qui concernent notamment les campagnes de prévention et d'information à destination des agents, sont stabilisées, la communication et la prévention en matière de santé et sécurité au travail étant un axe stratégique soutenant toutes les politiques développées par la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel.

ACTION n° 05 2,8%

Affaires immobilières

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	38 448 863	38 448 863	14 379
Crédits de paiement	0	118 429 636	118 429 636	14 379

L'action 5 « Affaires immobilières » comprend les dépenses immobilières de l'administration centrale à Paris et dans la petite couronne. Elle couvre essentiellement les dépenses de fonctionnement (loyers, LOA, maintenance, fluides et entretien), ainsi que les travaux d'investissement qui ne sont pas éligibles à d'autres programmes, en particulier le programme 723 « Contribution aux dépenses immobilières ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	38 048 863	89 804 447
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	38 048 863	89 804 447
Dépenses d'investissement	400 000	28 625 189
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	400 000	28 625 189
Total	38 448 863	118 429 636

L'action 5 « Affaires immobilières » est dotée de 38,05 M€ d'AE et de 89,8 M€ de CP en crédits de fonctionnement (T3) et permet d'assurer le financement des postes de dépenses suivants :

- loyers de l'administration centrale : 12,65 M€ en AE et 55,90 M€ en CP ;
- location avec option d'achat (LOA) du siège de la DGGN : 10,1 M€ en AE et en CP comprenant les loyers et charges d'exploitation du site ;
- crédit-bail immobilier de l'immeuble Garance (frais financiers) : 1,69 M€ en CP ;
- crédit-bail immobilier du pôle renseignement de Levallois (frais financiers) : 1,03 M€ en CP ;
- charges de fonctionnement (fluides, entretien, aménagement, maintenance) : 15,30 M€ en AE et 21,08 M€ en CP. Ces charges se déclinent ainsi : 2,19 M€ en AE et 7,96 M€ en CP pour les fluides; 4,65 M€ en AE et en CP pour

l'entretien (nettoyage, déchets, manutention, aménagement) et 8,46 M€ en AE et CP pour les contrats de maintenance et les TATE.

Les crédits d'investissement (titre 5) de l'action 5 « Affaires immobilières » représentent 0,4 M€ en AE et 28,63 M€ en CP. Ils couvrent les dépenses suivantes :

- immobilier déconcentré : 0,1 M€ en AE et en CP
- immobilier social : 0,3 M€ en AE et en CP ;
- immobilier de l'administration centrale : 28,23 M€ en CP pour le remboursement du capital de l'AOT de la DGGN à Issy-les-Moulineaux et du crédit-bail immobilier du site de Garance ainsi que celui du site de Levallois.

ACTION n° 06 5,9%

Affaires juridiques et contentieuses

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	79 500 000	79 500 000	0
Crédits de paiement	0	79 500 000	79 500 000	0

L'action 6 « Affaires juridiques et contentieuses » est dotée d'un budget de 79,5 M€ en AE et en CP.

L'essentiel de la dépense de l'action est réalisé par les préfetures et les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI), l'administration centrale ne représentant, selon les années, qu'un pourcentage de 10 à 20 % du total. Ces crédits permettent de financer les frais de contentieux et la protection fonctionnelle des agents du ministère de l'intérieur.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	79 500 000	79 500 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	79 500 000	79 500 000
Total	79 500 000	79 500 000

Dépenses de contentieux (79,5 M€ en AE et en CP)

Ces crédits recouvrent les dépenses de contentieux relevant directement de la compétence du ministre de l'intérieur, résultant d'une condamnation juridictionnelle, d'un règlement négocié à l'amiable, de frais d'expertise ou de frais d'honoraires d'avocat. La dépense contentieuse concerne essentiellement les cas de mise en cause de la responsabilité de l'État, notamment en matière de refus de concours de la force publique et d'assureur automobile de la flotte opérationnelle du ministère. Ces crédits contentieux intègrent également les dépenses de protection fonctionnelle des agents du ministère de l'intérieur.

Domaines d'intervention de la dépense	Prévisions 2020 (AE=CP)
Refus de concours de la force publique	32 500 000
Protection juridique	16 500 000
Litiges droit des étrangers	13 000 000
Attroupements	2 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Accidents de la circulation	9 000 000
Autres mises en cause	6 500 000
Total	79 500 000

Pour l'ensemble des litiges, la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) du ministère de l'intérieur veille à l'exécution des décisions condamnant l'État à des indemnités compte tenu des conséquences financières qui pourraient résulter de retards de paiement (intérêts majorés, astreintes, procédures de paiement direct). La priorité est, par ailleurs, donnée au règlement amiable aux fins d'éviter à l'État les frais de procédure et les intérêts afférents.

Le ministère s'attache depuis plusieurs années à une meilleure maîtrise de l'ensemble de ces dépenses. Pour répondre à cet objectif, un plan d'actions est élaboré par la DLPAJ. Sa mise en œuvre, en 2020, implique une forte mobilisation des acteurs de la dépense contentieuse. Dans ce cadre, il convient de souligner l'apport très important des 7 pôles d'appui juridiques pilotés par la DLPAJ.

Le plan d'actions porte plus particulièrement l'ensemble des postes de la dépense contentieuse :

- les indemnisations liées aux refus de concours de la force publique (32,5 M€) : Il convient de relever le rôle très important des deux pôles d'appui juridique mis en place par la DLPAJ qui participent à la maîtrise de cette dépense. Situés à Marseille et à Strasbourg, ils assurent des prestations pour l'ensemble des préfectures et concourent tout à la fois à aider les préfectures dans l'analyse des dossiers de concours de la force publique et à une meilleure négociation des protocoles d'accord transactionnel lorsque la responsabilité de l'État est engagée ;

- les dépenses de protection fonctionnelle des fonctionnaires (16,5 M€) : Ce poste de dépenses a progressé en raison de l'accroissement du nombre d'affaires nécessitant l'octroi de la protection fonctionnelle (notamment affaires de terrorisme) et du nombre de dossiers donnant lieu à indemnisation de dommages corporels à la suite d'agressions.

La DLPAJ, en lien avec les SGAMI, a mis en œuvre une série d'actions visant à limiter la dépense. Une expérimentation est ainsi menée dans les zones de défense Sud-ouest et Sud-est tendant à supprimer le recours systématique aux avocats dans le cas d'outrages simples.

Par ailleurs, les SGAMI sont régulièrement alertés sur les bonnes pratiques en matière notamment de règlement des honoraires d'avocats (établissement d'une convention d'honoraires désormais obligatoire pour permettre un véritable plafonnement des frais d'honoraires).

Un examen plus approfondi est mis en place concernant les demandes de remboursement du Fonds de garantie des victimes de terrorisme et autres infractions et les refus d'attribuer la protection fonctionnelle pour les fonctionnaires mis en cause dans les hypothèses de faute personnelle dépourvues de tout lien avec le service.

Au titre des actions de la DLPAJ dans ce domaine fonctionnel, un nouvel outil informatique relatif au traitement des demandes de protection fonctionnelle est en cours de création afin de renforcer le pilotage des SGAMI en la matière et d'améliorer encore l'identification des déterminants de ce poste de dépenses.

- les dépenses liées au contentieux des étrangers (13 M€) : Il est raisonnable, dans un contexte d'augmentation de ce contentieux, de maintenir ce poste de dépense à ce niveau malgré les actions mises en place pour réduire le coût de ce contentieux notamment aux fins de sécuriser les actes en amont (veille jurisprudentielle et bibliothèques de paragraphes en ligne, formations). Après une expérimentation en régions Hauts-de-France et PACA, 11 pôles régionaux spécialisés ont été mis en place par la DGEF et la DMAT pour la mise en œuvre de la procédure « Dublin » et la prise en charge des nombreux contentieux générés par cette procédure aux fins d'en assurer une gestion optimisée et économe. La DLPAJ participe à ce titre aux actions de formation et de veille jurisprudentielle.

- les dépenses liées aux attroupements (2 M€) : La maîtrise du risque financier lié aux dommages consécutifs aux manifestations des gilets jaunes est une action majeure de ce plan d'action. Les dépenses en matière d'attroupements vont néanmoins fortement augmenter en raison de l'ampleur des dommages liés à ces événements et de la difficulté à rejeter la responsabilité de l'Etat (responsabilité sans faute). Une instruction a été diffusée par la DLPAJ aux préfectures, le 18 février 2019, sur le traitement de ces dossiers afin de minimiser les dépenses liées à ceux-ci et de disposer d'informations fiables et consolidées sur le risque financier afférent.

La DLPAJ par le biais de cette instruction a établi le processus suivant, les assureurs indemnisent leurs assurés dans la majorité des dossiers, puis mènent ultérieurement une action subrogatoire contre l'Etat. Si des refus leur sont opposés, l'Etat pourrait n'être condamné que dans plusieurs années par le juge administratif. Ainsi, les dépenses s'étaleront sur fin 2019, 2020, 2021 et 2022.

- les indemnisations liées aux accidents de la circulation (9 M€) : La maîtrise de ce poste de dépense est également une action majeure de ce plan d'actions. Pour ce faire, la DLPAJ pilote la création d'une plateforme dédiée au traitement des dossiers d'accidents de la circulation qui sera mise en place en 2020 qui permettra une gestion uniformisée et économe de ces dossiers.

- les dépenses liées aux autres mises en cause de l'Etat (6,5 M€) : Ce poste peut, certaines années et sur un nombre restreint d'affaires, générer des dépenses importantes. Toutefois, contrairement aux années précédentes, l'année 2018 n'a pas été marquée par des contentieux à fort enjeu financier notamment grâce à la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'IGA de février 2018 et qui tendent à la responsabilisation des directions métiers. Ces recommandations ont permis d'écarter l'exécution sur les crédits de contentieux de décisions relatives aux dotations aux collectivités locales relevant de la DGCL.

ACTION n° 08 3,1%

Immigration, asile et intégration

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	41 385 501	0	41 385 501	0
Crédits de paiement	41 385 501	0	41 385 501	0

L'action 8 « Immigration, asile et intégration » est constituée de 568 ETPT ainsi répartis :

- 33 hauts fonctionnaires ;
- 521 personnels administratifs ;
- 14 personnels techniques.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	41 385 501	41 385 501
Rémunérations d'activité	25 956 334	25 956 334
Cotisations et contributions sociales	15 296 036	15 296 036
Prestations sociales et allocations diverses	133 131	133 131
Total	41 385 501	41 385 501

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION n° 09 9,4%

Sécurité et éducation routières

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	127 231 205	0	127 231 205	0
Crédits de paiement	127 231 205	0	127 231 205	0

L'action 9 « Sécurité et éducation routières », qui regroupe notamment les effectifs de la délégation à la sécurité routière (DSR), compte 2 162 ETPT ainsi répartis :

- 15 hauts fonctionnaires ;
- 505 personnels administratifs ;
- 298 personnels techniques ;
- 1 344 inspecteurs et délégués du permis de conduire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	127 231 205	127 231 205
Rémunérations d'activité	78 074 626	78 074 626
Cotisations et contributions sociales	48 931 187	48 931 187
Prestations sociales et allocations diverses	225 392	225 392
Total	127 231 205	127 231 205

ACTION n° 10 5,1%

Fonds interministériel de prévention de la délinquance

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	0	69 298 869	69 298 869	0
Crédits de paiement	0	69 298 869	69 298 869	0

La loi du 5 mars 2007 a créé le Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville. En outre, la loi de finances pour 2016 étend l'action du FIPD au financement des actions de prévention de la radicalisation. L'action 10 « Fonds interministériel de prévention de la délinquance » est dotée de 69,3 M€ pour 2020.

Sous le contrôle du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) qui en fixe les orientations, le secrétaire général du comité coordonne l'utilisation des crédits du fonds et arrête notamment leur répartition entre les unités opérationnelles.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	180 000	180 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	180 000	180 000
Dépenses d'intervention	69 118 869	69 118 869
Transferts aux collectivités territoriales	25 000 000	25 000 000
Transferts aux autres collectivités	44 118 869	44 118 869
Total	69 298 869	69 298 869

Dépenses de fonctionnement

Le FIPD finance les dépenses de fonctionnement courant du secrétariat général du CIPDR à hauteur de 0,18 M€ - hors dépenses de personnel.

Dépenses d'intervention

La ventilation des crédits d'intervention pour un montant de 69,1 M€ en AE/CP est détaillée ci-après. Elle est structurée en 3 blocs : le financement des actions de prévention de la délinquance, le financement des actions de prévention de la radicalisation, le financement des opérations de sécurisation, pour l'essentiel des investissements portés par des collectivités territoriales ou des associations culturelles.

S'agissant de la prévention de la délinquance, la stratégie nationale de prévention de la délinquance est en cours d'actualisation pour les 5 prochaines années. Dans cette attente, la répartition financière entre les programmes d'actions de prévention de la délinquance prévue par la stratégie nationale 2013/2018 est pérennisée.

> Prévention de la délinquance :

- Actions en faveur des jeunes : 15,2 M€ en AE/CP. L'objectif est d'augmenter les moyens alloués aux actions de prévention de la récidive, en particulier en matière d'insertion professionnelle. Il s'agit de proposer aux jeunes concernés des parcours personnalisés d'insertion sociale et professionnelle, pour leur éviter le basculement ou l'enracinement dans la délinquance;
- Prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes : 11,2 M€ en AE/CP. Dans cette enveloppe, le développement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie constitue une priorité. Les actions de prévention des violences intrafamiliales et faite aux femmes comprennent principalement des actions d'accompagnement et d'accueil des femmes victimes, des actions de prise en charge des enfants témoins de la violence conjugale, des actions de prise en charge des auteurs de violence, des actions de sensibilisation et de formation des professionnels, et des postes de référents femmes victimes de violence ;
- Actions pour améliorer la tranquillité publique / soutien et ingénierie de projets / autres actions de préventions de la délinquance : 6,4 M€ en AE/CP. Hors les installations de dispositifs de vidéo protection qui figurent dans le § Sécurisation ci-dessous, les actions pour améliorer la tranquillité publique regroupent les actions de médiation sociale et celles destinées à l'amélioration du dialogue entre les forces de sécurité de l'Etat et la population. Elles comprennent la prévention situationnelle (études et diagnostics de sécurité), les aménagements de sécurité (travaux de sécurisation limitant les faits générateurs d'insécurité tels que les incendies, les dégradations, les rodéos, les regroupements gênants, les agressions), le soutien et ingénierie de projets et le financement des postes de coordonnateurs de conseil intercommunal ou local de prévention de la délinquance (CISPD/CLSPD) ;

> Prévention de la radicalisation

Le financement des actions menées dans le cadre du plan national de prévention de la radicalisation du 23 février 2018 s'élève à 15,8 M€. Le FIPD supporte par ailleurs un transfert en base de 0,1 M€ destiné au financement du Mémorial de la Shoah.

> Sécurisation

Les actions de sécurisation des sites sensibles au risque terroriste, essentiellement lieux de cultes et établissements scolaires, les projets relatifs à la vidéo protection de voie publique - caméras et centre de supervision -et des raccordements aux centres opérationnels de la police ou de la gendarmerie, ainsi que les subventions d'équipements des polices municipales seront financés à hauteur de 20,5 M€.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ARS - Agences régionales de santé (P124)	0	0	0	0
Universités et assimilés (P150)	0	0	0	0
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité (P216)	17 500	17 500	17 500	17 500
Subvention pour charges de service public	17 500	17 500	17 500	17 500
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	0	0	0	0
Total	17 500	17 500	17 500	17 500
Total des subventions pour charges de service public	17 500	17 500	17 500	17 500
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2019				PLF 2020					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
CNAPS - Conseil national des activités privées de sécurité			221				221			
Total			221				221			

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

Programme n° 216 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2019	221
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2019	
Impact du schéma d'emplois 2020	
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2020	221

Rappel du schéma d'emplois 2020 en ETP	
---	--

OPÉRATEURS

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2020. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2019 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2019 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2019 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

CNAPS - CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ

Statut du CNAPS

Le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), institué sous la forme d'un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, est chargé de la régulation de l'ensemble des activités privées de sécurité dont l'exercice est régi par le livre VI du code de la sécurité intérieure (surveillance et gardiennage, transport de fonds, protection de l'intégrité physique des personnes, sûreté aéroportuaire, recherches privées, protection des navires).

Missions

Le périmètre de compétences du CNAPS s'est accru au cours des dernières années. Depuis 2015, il assure également la régulation de l'offre de formation aux activités privées de sécurité (loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi) et, depuis 2017, le contrôle de l'activité de surveillance renforcée exercée au moyen d'une arme (nouvelle activité créée par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique) et de nouvelles modalités d'exercice (possibilité pour les agents de surveillance et de gardiennage et de protection physique des personnes d'exercer leur activité avec le port d'une arme). Cette extension a rendu nécessaire l'augmentation de son plafond d'emplois de 8 ETP, à partir de 2017, soit 221 ETP depuis cette date.

Son activité porte sur l'exécution des trois missions de l'établissement, en accord avec les objectifs et orientations fixés au sein du contrat d'objectifs et de performance 2018-2021.

2.1. La police administrative

Le CNAPS délivre, suspend ou retire les différents agréments, autorisations et cartes professionnelles permettant l'exercice d'une activité privée de sécurité.

Au 31 décembre 2018, les CLAC ont prononcé 115 485 décisions d'accord ou de refus, contre 125 448 en 2017.

Si la part des décisions « cas A » (avis positif sans enquête administrative approfondie) reste stable (77,4 % contre 77,6 %), les refus représentent en revanche une part croissante des décisions rendues. En effet, la part des « cas B » (avis positif après une enquête administrative approfondie) continue de légèrement diminuer au profit de celle des « cas C » (avis négatif après une enquête administrative approfondie). Leurs niveaux respectifs se situent à 12,3 % et 10,3 % contre 12,6 % et 9,8 % en 2017. Par ailleurs, un criblage récurrent au cours de la troisième année de validité des agréments dirigeant et des cartes professionnelles a été mis en place à partir de juillet 2018. Ce dispositif a permis de procéder au criblage de 41 322 titres et devrait monter en puissance au cours de l'année 2019. Tout recours contentieux à l'encontre d'une décision de refus doit faire l'objet d'un recours administratif préalable obligatoire (RAPO) devant la commission nationale d'agrément et de contrôle (CNAC). Le taux de recours devant la CNAC a fortement baissé en 2018 (5 % contre 7,6 % en 2017).

Au contentieux, le taux d'annulation des décisions de la CNAC par les juridictions administratives s'élève pour sa part à 23,3 % contre 20,6 % en 2017.

2.2. L'action disciplinaire

Le CNAPS assure la discipline de la profession et veille au respect du code de déontologie qui s'applique à l'ensemble des activités de sécurité privée. À ce titre, à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par ses agents, il peut prononcer des sanctions disciplinaires susceptibles de recours.

En 2018, il a réalisé 1 736 contrôles lors desquels ont été relevés 7 194 manquements. En 2018, 46,8 % des contrôles ont donné lieu à une saisine de la CLAC territorialement compétente contre 55 % en 2017. En 2018, 1 503 sanctions ont ainsi été prononcées par les CLAC (contre 2 302 en 2017). Par ailleurs, le montant des pénalités financières s'élève à 2,8 M€ (contre 3,7 M€ en 2017). Enfin, en 2018, 91 recours contentieux ont été formés devant les tribunaux administratifs à l'encontre de ces sanctions (75 requêtes au fond et 16 référés). Sur les requêtes de fond, le taux d'annulation est de 3,7 % (2 annulations sur 54 requêtes jugées en 2018).

2.3. Le conseil et l'assistance à la profession

Le CNAPS a une mission d'assistance et de conseil à la profession, laquelle s'entend comme une mission de pédagogie et d'information sur les lois et règlements en vigueur. À cette fin, l'établissement dispose de services en ligne qui permettent à l'ensemble des usagers d'obtenir l'information la plus complète possible au regard de leurs obligations réglementaires. En outre, un donneur d'ordre ou un client peut s'assurer de la validité des autorisations d'exercice et des agréments dirigeants d'une entreprise avec laquelle il souhaiterait contracter. Cet outil permet également de déposer en ligne un dossier de demande de titre, d'autorisation ou d'agrément et de consulter à tout moment la progression de son instruction.

Actualité relative au pilotage stratégique de l'établissement

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2018-2021 a été adopté par le collège de l'établissement le 26 novembre 2018. Il permet de suivre l'activité de l'établissement au moyen de 23 indicateurs de suivi ou de performance répartis selon 3 axes.

Au titre de cette période, et donc de l'année 2020, les objectifs de l'établissement sont notamment de :

- maintenir un niveau de contrôle élevé sur l'ensemble du secteur, de renforcer le contrôle des organismes de formation en sécurité privée, notamment ceux proposant des formations au maniement des armes, afin d'en garantir le professionnalisme, ainsi que de la moralité des agents privés de sécurité, en réalisant des enquêtes administratives à un rythme plus régulier ;
- continuer à développer la qualité de ses services et garantir la sécurité des processus ;
- poursuivre et consolider ses efforts pour améliorer la performance de sa gestion dans l'ensemble de ses missions, notamment en modernisant les services à destinations des usagers ;

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'établissement, qui a pour objet de définir précisément la situation du patrimoine immobilier de l'opérateur et de définir sa stratégie en matière immobilière dans les prochaines années dans une logique d'accroissement de la performance immobilière, est en cours de validation par la tutelle et devrait être soumis à l'approbation du collège de l'établissement à l'automne 2019.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	17 500	17 500	17 500	17 500
Subvention pour charges de service public	17 500	17 500	17 500	17 500
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
Total	17 500	17 500	17 500	17 500

Le CNAPS est financé par une subvention pour charge de service public du budget de l'État inscrite sur le programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État ». Cette subvention permet de financer l'activité de l'établissement.

En 2019, le CNAPS bénéficie d'une subvention pour charges de service public de 17,5 M€, montant constant depuis plusieurs années. La mise en réserve sur la subvention pour charges de service public (SCSP) s'est élevée à 197 211 €. Le montant net de la SCSP du CNAPS, inscrit au budget initial 2019, est donc de 17 302 789 €.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2019	PLF 2020
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	221,00	221,00
– sous plafond	221,00	221,00
– hors plafond		
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

En LFI 2019, le plafond d'emplois du CNAPS est identique à celui inscrit en LFI 2018.